

**l'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

en page 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire – paraît le vendredi – n° 1644 – 14 janvier 2000 – prix : 9F

**Du fonctionnement de l'économie
aux rillettes contaminées,
c'est le règne de l'opacité**

**Abolition du secret
commercial et du
secret bancaire!**

Grande-Bretagne :

p. 16

**Le service public hospitalier démantelé
au mépris de la santé de la population**

M 6189 - 1644 - 9,00 F



SOMMAIRE

Leur société

- 4 - Rapport de la Cour des comptes: l'opacité demeure
- Affaire Ben Barka: 34 ans de secret défense
- 5 - Listeriose: à quand la transparence?
- La tempête et les profits des compagnies d'assurance
- La honte du Paris-Dakar
- 6 - La Sécurité sociale et la carte Vitale
- Une couverture maladie loin d'être universelle
- 8 - Marée noire: «Plus jamais ça»... jusqu'à la prochaine
- TotalFina: intérêts privés contre intérêt public
- 9 - EDF dans la tempête
- Le travail précaire alimente la misère

Tribune

- 6 - Petits coups fourrés et grandes manœuvres autour des retraites

Dans l'enseignement

- 7 - Emplois-jeunes: quelle reconversion?
- Ecoles: la tempête n'est pas seule responsable des dégâts

Dans les entreprises

- 10 - Renault-Le Mans: le procès de la solidarité ouvrière
- La Poste-Nantes: en grève
- Académie Nancy-Metz
- Lycée A. Coste-Bobigny
- 11 - Caisses de retraite complémentaires: les syndicats gestionnaires des intérêts patronaux
- Groupe Malakoff: l'austérité pour les employés
- 12 - Somedith-Marseille: la grève des chauffagistes continue
- Continental-Clairoix: agitation pour les salaires
- RATP: les bus du réveillon
- 13 - Hôpitaux d'Ile-de-France: revendiquer les effectifs
- Groupe hospitalier Lariboisière - F. Vidal: la journée du 13
- La Poste - Paris 16^e

Dans le monde

- 14 - Il y a 30 ans: fin de la guerre du Biafra
- Kosovo: Bombardements, mensonges et vidéo
- 16 - Grande-Bretagne: grippe, austérité et pauvreté

Livres/Voir

- 15 - Une autre Voix Syndicaliste, de Pierre Monatte
- Autour des monuments aux morts pacifistes en France
- Voir: Le dernier Harem

LES PATRONS ROUTIERS ONT EU L'OREILLE DU GOUVERNEMENT

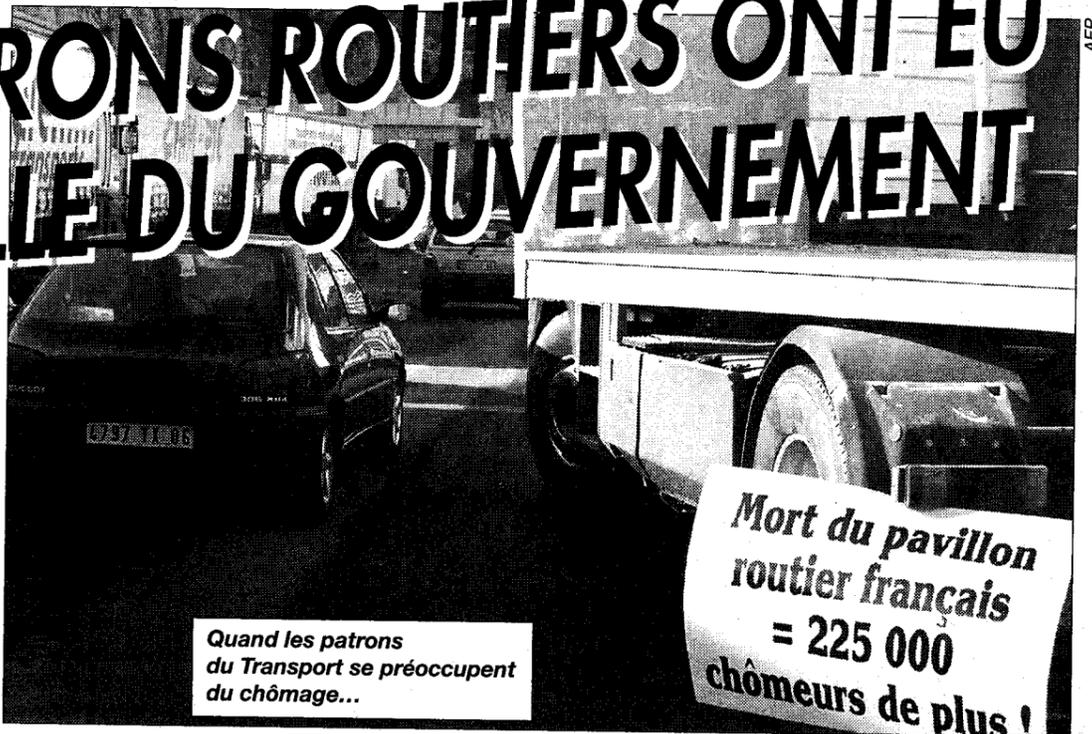
Il aura donc suffi que les patrons du transport routier bloquent les frontières moins de quarante-huit heures pour que le gouvernement leur offre sur un plateau une dérogation à la loi Aubry ainsi qu'un remboursement accéléré de la taxe sur les produits pétroliers.

C'était en effet pour protester contre le projet des 35 heures et la hausse du gazole que le patronat du transport s'était mis en branle le 10 janvier. Il faut d'ailleurs noter au passage que, contrairement à son habitude, le Medef n'avait pas accusé les grévistes de «prendre en otage» l'économie ni de porter atteinte à la liberté du travail. Ce genre de langage, le Medef le réserve aux seules grèves de salariés.

Ces patrons routiers qui avaient bloqué les frontières étaient de petits patrons «artisans» et vraisemblablement quelques salariés d'entreprises plus importantes, convaincus ou obligés d'être eux aussi en grève...

Mais bien qu'on ait parlé des «35 heures», ce n'était pas vraiment de cela qu'il s'agissait. Car le nombre d'heures effectuées légalement - et surtout illégalement - dépasse de beaucoup ce chiffre. Un routier belge, cité par *Le Parisien* déclarait: «Les 35 heures c'est impossible: vous commencez le dimanche soir et le mardi vous avez terminé». Même si on admet une part d'exagération, cela en dit long sur les amplitudes réelles de travail dans la profession.

En fait les patrons du transport ne veulent pas de réduction du temps de travail et le moins de réglementation possible. D'autant qu'ils tiennent sans



Quand les patrons du Transport se préoccupent du chômage...

doute pour négligeables les avantages offerts au patronat par la loi Aubry en matière de flexibilité - tant il est vrai que dans le transport les salariés sont déjà souvent au maximum de la flexibilité.

Ils invoquent la concurrence européenne pour prétendre qu'ils ne pourront jamais survivre avec les (prétendues) 35 heures. L'Europe sert toujours de prétexte à un alignement vers le bas. Il n'est même pas venu à l'idée de ces petits patrons d'exiger au contraire que les normes françaises soient étendues au reste de l'Europe.

Bien sûr les patrons du transport sont des exploiters comme les autres. Mais ils ne sont pas seuls en cause dans cette affaire. Beaucoup sont de petits patrons, ou des artisans, coincés par les «donneurs d'ordre», c'est-à-dire les entreprises dont ils dépendent, et qui cherchent systématiquement à obtenir les prix les plus bas (comme dans la sous-traitance en général, dans le nettoyage, etc.). Ces bas prix se répercutent sur les salariés, obligés à des horaires déments pour des salaires horaires bas.

Les grandes entreprises sont les principales bénéficiaires de cet état de fait: elles disposent ainsi de transports à prix bra-

dés et économisent sur le stockage, car leurs stocks sont sur roues, dans les camions.

Quoiqu'il en soit, le gouvernement a bien vite donné en grande partie satisfaction aux patrons du transport puisque, en dérogation à la loi Aubry, l'horaire maximum mensuel de travail est porté à 220 heures, avec une durée hebdomadaire maximum de 56 heures pour les «grands routiers» et de 48 heures pour les autres. On est très loin des 35 heures!

Or la diminution du temps de travail est non seulement

indispensable pour les salariés eux-mêmes mais aussi pour la sécurité routière en général. Et c'est à juste titre qu'ils menacent à leur tour de faire grève, pour contraindre les patrons à diminuer la durée du travail. Seulement, contrairement à leurs employeurs, les routiers salariés ne pourront compter ni sur le même empressement du gouvernement à résoudre les problèmes ni sur la complaisance du grand patronat. Ils ne pourront compter que sur leur mobilisation.

A.V.

La prochaine réunion du **CERCLE LÉON TROTSKY** aura pour thème: **LE RÉFORMISME EN FRANCE ET LES RÉVOLUTIONNAIRES** **Vendredi 21 janvier 2000** à 20h30 **Salle de la Mutualité** 24, rue Saint-Victor à Paris (5^e) Métro: Maubert-Mutualité Participation aux frais: 20 F

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite *Lutte Ouvrière*, nom sous lequel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'Etat de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique de tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à:

LUTTE OUVRIÈRE - B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE
Internet: <http://www.worldnet.fr/~lo-uci> e-mail: lo-uci@worldnet.fr

La Société d'Éditions de Lutte Ouvrière - BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 - est une SARL au capital de 50 000 F, gérée cinquante ans, à partir du 1^{er} janvier 1970. Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulowicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. Tirage: 12 400 exemplaires. Composition: [Et Associés]. Impression: Roto de l'Ile-de-France, 3 rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil - 01 48 14 21 65. Commission paritaire des publications n° 04 895.

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE! Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à: Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière, et à envoyer à: LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celui-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 1000 F consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE (1 an soit 10 n°)
	1 an	6 mois	
France DOM-TOM	300 F	160 F	100 F
DOM-TOM, voie aérienne	390 F	200 F	140 F
Europe (soit zone postale 1)	420 F	210 F	100 F
Autres pays, voie ordinaire			
- Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	450 F	230 F	140 F (comme voie aérienne)
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	520 F	270 F	140 F
- Océanie (soit zone 4)	540 F	280 F	140 F
Autres pays, voie aérienne			
- Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	480 F	250 F	140 F
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	540 F	280 F	170 F
- Océanie (soit zone 4)	560 F	340 F	210 F

Envoi sous pli fermé: tarifs sur demande

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM:
PRÉNOM:
ADRESSE:
CODE POSTAL et VILLE:
COMPLÈMENT D'ADRESSE:
Je m'abonne à: **LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE**, pour une durée de:
(rayer la mention inutile).
Ci-joint la somme de:
Règlement:
- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de MICHEL RODINSON.
- par virement postal à MICHEL RODINSON, CCP 6 851 10 R - PARIS.

**L'éditorial
d'Arlette
LAGUILLER**

La transparence ? SEULS LES TRAVAILLEURS PEUVENT LA RÉALISER

La publication par l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) d'un rapport sur la gestion d'un organisme de retraite complémentaire, la CRI, a fait quelque bruit dans la grande presse. Mais ce qui a le plus scandalisé les commentateurs, ce n'est pas que l'un des responsables de cette caisse ait fait financer par celle-ci sa passion pour les chevaux de course. C'est que la CRI aurait assuré le salaire de quelques permanents appartenant à différentes confédérations syndicales de salariés. Et les journalistes se sont empressés d'interpeller Nicole Notat, pour la CFDT, et Bernard Thibaut, pour la CGT. Le syndicat patronal, le Medef, avait lui aussi bénéficié des mêmes largesses, mais personne n'a jugé bon d'aller importuner le baron Seillière à ce sujet.

Pourtant, les salaires de ces permanents syndicaux n'avaient rien d'extraordinaire et, s'il est évidemment discutable que les cotisations des salariés puissent être employées à leur insu dans ce but, les hauts salaires (bien moins modestes) et les notes de frais à rallonge des dirigeants de la CRI, l'achat et l'entretien de chevaux de course, payés sur ces mêmes cotisations, ont été beaucoup plus discrètement évoqués.

C'est que la CRI, comme la Cour des comptes, comme toutes les administrations chargées nous dit-on de faire la

lumière sur la gestion financière de l'Etat ou de certaines institutions, n'est choquée que par ce qui choque les possédants, pas le commun des mortels. Et la grande presse commente leurs rapports avec les mêmes lunettes... dissimulant les réalités sociales.

La Cour des comptes vient par exemple de rendre public un rapport sur la « fonction publique de l'Etat », ce que le journal *Le Monde*, daté du 11 janvier, a aussitôt présenté comme « la vérité sur l'argent des fonctionnaires », mettant dans le même panier l'instituteur, le postier, l'employé de ministère et les hauts fonctionnaires dont les rémunérations n'ont rien de commun. Mais en outre, quand a-t-on vu la Cour des comptes s'interroger sur le bien-fondé des copieuses indemnités que perçoivent les députés et sénateurs, les maires des grandes villes, les présidents des Conseils régionaux et généraux, dont beaucoup cumulent plusieurs fonctions (et au moins en partie plusieurs indemnités) ? Car en dehors des élus du Parti Communiste (et bien sûr de ceux de Lutte Ouvrière) qui reversent une grande partie de leurs indemnités à leur parti, tous ces gens censés représenter le peuple vivent dans un autre monde que lui. Et les gens censés contrôler la gestion des institutions aussi.

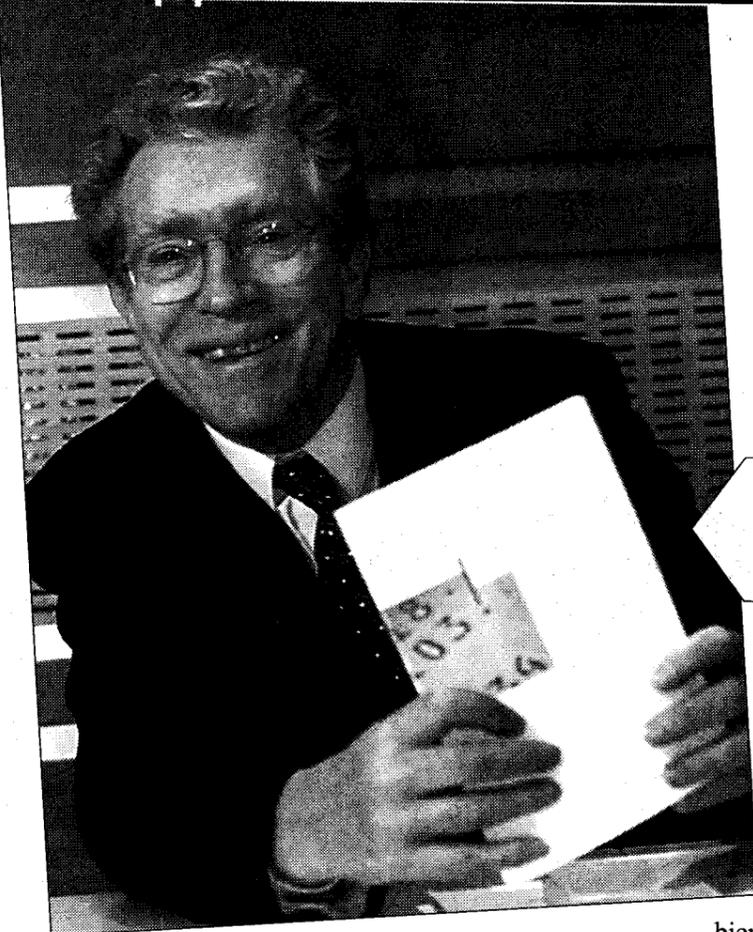
Tous se disent pour la transparence. Mais la règle de cette

société, c'est au contraire le secret élevé au niveau d'une institution. « Secret défense » pour cacher les agissements douteux de certains politiciens. « Secret bancaire » pour permettre aux possédants de dissimuler leur richesse et ses sources. « Secret commercial » et « secret industriel » pour empêcher le public de tout savoir sur ce qu'il achète, ce qu'il consomme. Il aura par exemple fallu attendre huit ans pour que des victimes de l'épidémie de listériose de 1992 sachent enfin quelle société avait fabriqué la charcuterie qui les avait contaminées. Et il aura fallu l'épidémie actuelle pour que les consommateurs apprennent incidemment que différentes productions « de pays », commercialisées sous des noms différents, sortaient en fait des mêmes machines. Alors, si les hommes politiques qui nous gouvernent et qui se disent pour la transparence étaient sincères, ils devraient commencer par abolir toutes les lois qui protègent ces différents secrets, toutes ces lois qui menacent de sanctions les travailleurs qui portent à la connaissance d'autres travailleurs, du public, ce qu'ils ont pu apprendre au cours de leur activité. Car il n'y a que comme cela que la transparence pourrait exister et que chacun pourrait réellement voir comment fonctionnent les institutions, l'économie, la société dans son ensemble.

Le rapport de la Cour des comptes

L'OPACITÉ DEMEURE

AFP



Pierre Joxe avec son rapport : il a oublié de révéler ses propres primes

Le rapport de la Cour des comptes, qui traditionnellement dénonce les abus et les dérives dans le fonctionnement de certaines institutions, s'est penché cette année sur les pratiques en matière d'emploi et de rémunération dans sept grands ministères (Economie et Finances, Intérieur, Justice, Education nationale, Equipement, Emploi et Solidarité, Agriculture). Rendu public le 10 janvier par le pré-

sident de cette institution, le socialiste Pierre Joxe, ce constat montre du doigt les « carences dans la gestion des effectifs » ainsi que les « systèmes complexes » et « opaques » de rémunération qui ont cours aussi bien à Bercy qu'à l'Education nationale, ou au ministère de l'Intérieur.

Passons sur le fait que le représentant de la Cour des comptes, tout en prônant la transparence et en déclarant plus de 60 000 F de revenus men-

suels, s'est bien gardé de rendre public le montant des indemnités et primes de fonction qu'il partage avec la trentaine de magistrats formant cette institution. De la transparence, oui, mais pas trop!

Cela étant, les abus sont bien réels dans certaines administrations. On apprend qu'au ministère des Finances, par exemple, les hauts cadres qui prêchent la vertu et l'austérité pour les autres arrondissent leurs revenus déjà conséquents par tout un système de primes et d'avantages fiscaux. Ainsi, les trésoriers payeurs généraux arrivent à une rémunération annuelle qui oscillait entre 1,249 million et 775 800 francs en 1997; de plus 25 % de ces revenus échappent à l'impôt. Quant à un directeur régional à la Direction

générale des impôts, il peut doubler son salaire grâce aux primes et émarge en moyenne à 584 236 francs nets de cotisations sociales.

Il n'en fallait pas plus pour que la presse fasse, à la suite de la Cour des comptes, l'amalgame entre le sort réservé aux employés de ministère ou aux enseignants et le traitement octroyé à quelques hauts fonctionnaires. Sans s'embarrasser de la vérité, elle désigne tous les fonctionnaires comme des privilégiés, responsables du gaspillage de l'argent public, des emplois bidons ou encore comme des bénéficiaires de nombreux « privilèges accordés pour préserver la paix sociale » dans les ministères!

Mais tous ces gens, qui militent en fait pour faire accepter des coupes claires dans les effectifs et le budget des services publics, se gardent bien de dénoncer les dizaines de milliards dilapidés chaque année par l'Etat sous forme de primes, subventions et exonérations d'impôts de toutes sortes dont bénéficient les grandes entreprises, sous le faux prétexte de

maintenir ou de créer des emplois. Et à combien de milliards se chiffrent les privilèges, bien réels, dont jouissent les contribuables les plus fortunés par le biais de l'avoir fiscal, des abattements fiscaux ou des stocks options? Sans parler des copieuses indemnités et avantages en nature que s'octroient les députés et les sénateurs, les responsables des Conseils généraux et autres maires de grandes villes.

Du Monde aux Echos, en passant par la Cour des comptes, tous ces gens-là se disent favorables à plus de transparence, mais pas à toute la transparence sur le fonctionnement de l'Etat et de ses institutions ni sur le fonctionnement des entreprises, qu'elles soient publiques ou privées. Ils mettent en avant quelques scandales, certes bien réels, pour tenter de faire oublier tous les autres, et surtout pour préparer l'opinion à de nouvelles mesures d'austérité dans les services publics, dont il serait étonnant en fait qu'elles écornent les primes des hauts fonctionnaires les plus privilégiés.

R.M.

Affaire Ben Barka

34 ANS DE SECRET DÉFENSE!

Le ministère français de la Défense vient d'annoncer qu'il ne s'opposerait pas à une levée partielle du secret sur les documents des services secrets relatifs à l'affaire Ben Barka.

Il aura fallu ainsi 34 ans depuis l'enlèvement de l'opposant de gauche marocain Mehdi Ben Barka pour que, peut-être, un coin du voile soit levé sur le rôle des uns et des autres dans cette mystérieuse disparition.

C'est le 29 octobre 1965 que Ben Barka, alors réfugié politique en France, était enlevé en plein Paris par deux policiers français qui le conduisirent avec un

agent du SDECE (services secrets français) en banlieue, dans la villa d'un truand où plusieurs individus les attendaient et prirent en charge le prisonnier. C'est là très probablement que l'opposant fut assassiné. Le corps n'a jamais été retrouvé.

L'affaire fit grand bruit à l'époque parce qu'elle impliquait une collaboration à la fois de policiers français, d'agents des services secrets et de repris de justice avec des tueurs à la solde du roi du Maroc, Hassan II, en particulier son ministre de l'Intérieur de l'époque, le général Oufkir alors présent en France et son bras droit, le commandant Dlimi, chef de la Sûreté nationale marocaine.

Les truands mis en cause dans la séquestration ont tous été liquidés mystérieusement depuis. Il y a bien eu la tenue de deux procès en 1966 et 1967 mais ils n'ont pas permis de savoir précisément ce qui s'était passé: seuls les truands impliqués ainsi que le général Oufkir, lui par contumace, ont été condamnés mais aucun responsable de l'Etat français ne l'a été. Et malgré la demande régulièrement réitérée du fils de Ben Barka pour que toute la lumière soit faite sur le sort réservé à son père, jamais les autorités françaises n'ont accepté jusqu'à maintenant d'ouvrir les archives des services secrets.

Mitterrand, qui avait réclaté à de Gaulle l'établisse-

ment de la vérité au lendemain du crime, ne fit rien à ce sujet quand il fut élu. Ainsi en 1982, le dossier transmis à la Justice ne contenait aucune pièce antérieure à l'enlèvement! Aucun des gouvernements qui se sont succédé n'a cherché vraiment à dévoiler les dessous de cette affaire.

Aujourd'hui qu'Hassan II est mort, que son successeur cherche à donner une image plus respectable de la vie politique marocaine en autorisant par exemple la famille Ben Barka à revenir au Maroc et qu'en France, les hommes politiques cités à propos de l'affaire comme Roger Frey, alors ministre de la Justice ou Jacques Foccart, l'inamovible conseiller du Président pour les affaires africaines ont quitté la scène, on peut envi-

sager d'en savoir un peu plus, officiellement, de la part des services de l'Etat.

Des journalistes d'investigation n'ont heureusement pas compté que sur cette bonne volonté tardive pour enquêter et recueillir les témoignages, et ce qu'on trouvera dans les archives des services secrets ne viendra certainement que confirmer ce dont tout le monde se doute depuis toutes ces années.

Les gouvernements qui se sont succédé de 1965 à aujourd'hui ont montré en tout cas une belle constance pour taire les conditions de cet assassinat politique sur le sol français et en particulier le rôle joué par des services de l'Etat.

Claire LACOMBE

Listériose

À QUAND LA TRANSPARENCE SUR CE QUE L'ON MANGE ?

Suite à la contamination par la listéria, le débat est lancé sur les responsabilités dans la mort de deux personnes et l'hospitalisation de sept autres.

Est-ce la faute de l'entreprise Coudray, filiale du groupe Paul Prédault, fabricant des rillettes et de la langue de porc en gelée infectées, qui n'aurait pas été assez sévère dans le contrôle de ses fabrications ? Faut-il mettre en cause la durée de vie des produits de 45 jours, soit beaucoup trop aux dires de certains ?

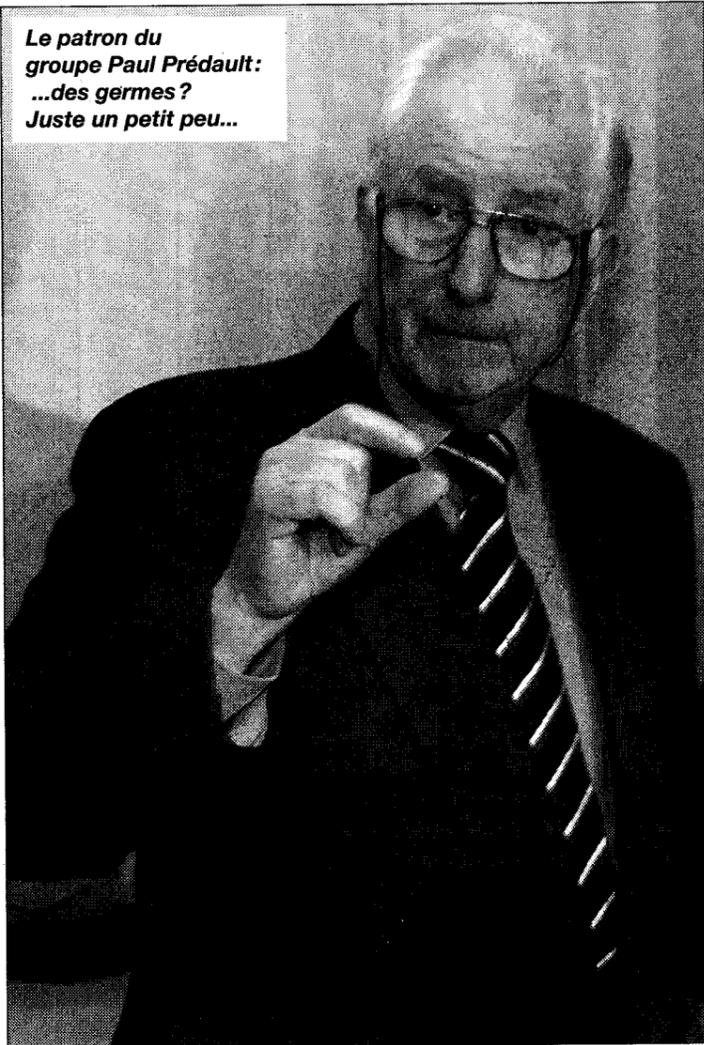
Les pouvoirs publics et leurs contrôles trop peu nombreux, trop peu fréquents, ne seraient pas non plus hors de cause. Les normes sanitaires françaises, inférieures aux normes européennes, viendraient aggraver la situation. Les transporteurs et grands distributeurs, qui pourraient être responsables de la « rupture de la chaîne du froid », auraient probablement permis à cette bactérie à peu près omniprésente de se multiplier dangereusement. Enfin, au bout du compte, n'est-ce pas la faute du consommateur trop gourmand qui, naïvement, mange son pot de rillettes à plus de 4° au-dessus de zéro et, de

surcroît, le laisse souvent traîner sur la table après s'être servi ?

Bref, dans cette affaire, à en croire bien des commentateurs, les responsabilités seraient largement partagées, à tel point que la possibilité d'écarter tout risque à l'avenir, ou du moins de faire le maximum pour réduire ce risque, apparaîtrait comme à peu près illusoire, sinon carrément impossible.

Pourtant, cette affaire n'est pas la première du genre puisqu'en 1992, une épidémie de listériose avait touché 279 personnes dans 53 départements et avait entraîné 66 morts et 22 avortements. Et 'ce n'est qu'aujourd'hui, à l'occasion de ces nouveaux décès, qu'on nous apprend qu'il s'agissait alors de produits en provenance de la même société Paul Prédault et de sa filiale, l'entreprise Coudray. A l'époque, le nom de la société n'avait pas été révélé par les pouvoirs publics afin, expliquent-ils, de ne pas ruiner l'entreprise. Les intérêts des actionnaires et des patrons de l'entreprise en question étaient visiblement prioritaires sur le droit des consommateurs à savoir exactement ce qu'ils achètent, comme d'ailleurs sur le

Le patron du groupe Paul Prédault : ...des germes ? Juste un petit peu...



droit des travailleurs à savoir exactement ce qu'ils fabriquent.

En huit ans, les choses n'ont visiblement guère changé. Les patrons de l'usine Coudray de Connerré ont

continué à engranger des bénéfices qui s'élèveraient pour le dernier exercice (1998-1999) à 180 millions de francs net après impôts. Les effectifs de l'entreprise diminuaient en cinq ans de

135 personnes à 90 alors que la production augmentait à 20 tonnes par jour. Et tout récemment, lorsque leurs productions étaient directement mises en cause dans la mort par listériose de deux personnes, les patrons de l'usine Coudray venaient expliquer, embarrassés, qu'ils étaient au courant depuis novembre de la présence de germes dans des prélèvements effectués en septembre dernier dans leurs fabrications, mais qu'il n'aurait servi à rien d'en informer le public puisque les produits incriminés étaient déjà consommés et périmés. En somme, avec la complicité des pouvoirs publics, au nom de la concurrence et afin de ne pas remettre en cause leurs ventes et leurs profits, ces patrons expliquaient comme allant de soi la désinformation des consommateurs. Tout comme en 1992.

Que la population ait un contrôle sur les entreprises et leur production, qu'il existe une véritable transparence autour de fabrications destinées à la consommation, voilà qui relèverait d'une simple question de salut public.

Lucienne PLAIN

LA TEMPÊTE N'A PAS EMPORTÉ LES PROFITS DES COMPAGNIES D'ASSURANCE

On estime à 75 milliards de francs ou davantage le coût des dernières tempêtes. Les dégâts causés aux particuliers représentent une part importante de cette somme. Mais seuls ceux qui disposent des garanties nécessaires risquent d'être remboursés. En conséquence, les assureurs pensent n'avoir finalement à déboursé que 25 milliards.

La somme reste importante, mais cela n'a vraiment pas l'air de les inquiéter. Les

compagnies d'assurances et celles auprès desquelles elles se réassurent font en temps habituel d'énormes provisions pour faire face en cas d'événements de ce type. Pas étonnant qu'un dirigeant d'une des grandes compagnies de réassurance déclare crûment que « les tempêtes n'affecteraient pas ses prévisions de résultats pour l'année écoulée » !

Bref, quand il ne se passe rien, on paye trois fois : une fois pour être remboursé en

cas de sinistre, une fois pour être remboursé en cas d'année catastrophique et une fois pour assurer les profits des compagnies. Et quand la catastrophe arrive, y compris pour cette année-là, les profits sont assurés.

Ces profits sont bien la seule chose de bien assurée, tels ceux d'AXA, un des grands du secteur qui en 1998 faisait à lui seul près de 25 milliards de profits, soit la simple somme qui est en jeu aujourd'hui.

Michel ROCCO

LA HONTE DU PARIS-DAKAR

La course « Paris-Dakar » qui cette année est partie de la capitale sénégalaise pour se rendre au Caire, en Egypte, a, comme tous les ans ou presque, fait des victimes. Pour l'heure, une fillette a été fauchée et grièvement blessée au bord d'une piste par un bolide.

Que les concurrents d'une telle course mettent leur vie en danger, c'est leur choix. Mais qu'ils prennent la vie d'autrui pour satisfaire leur besoin d'émotions devrait suffire à l'interdire.

Mais voilà que la course va peut-être devoir s'arrêter. Menacée par les commandos

du GIA, une étape a été annulée malgré la mobilisation d'une grande partie de l'armée nigérienne, et les organisateurs ont utilisé des avions gros-porteurs pour amener toute leur armada d'autos, motos, camions directement en Libye. Que de fric et de moyens gaspillés pour rien !

Si le « Dakar » était arrêté, tous ces amateurs de pistes défoncées ne pourraient-ils pas trouver leur bonheur dans les forêts dévastées du Périgord ou de Lorraine – au volant d'un tracteur bien sûr – à ôter au plus vite les troncs et les souches d'arbres ? En seraient-ils seulement capables ?

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment dorénavant chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

PETITS COUPS FOURRÉS ET GRANDES MANŒUVRES AUTOUR DES RETRAITES

Depuis quelques jours, la presse se fait l'écho d'un rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) sur les bizarreries de gestion d'une caisse de retraite complémentaire, la Caisse de retraite Interentreprises (CRI), tenue par le MEDEF et des syndicats.

Autour de cette caisse, qui gère environ 30 milliards de francs, le dialogue social est une grande réussite ! Les représentants du MEDEF et des 5 confédérations syndicales (CGT, CFDT, FO, CFTC et CGC) se sont entendus pour améliorer quelque peu leur train de vie et se financer, sur le dos des assurés sociaux. Le rapport dénonce des rémunérations anormales, des notes de frais somptueuses et suspectes, et des destructions d'archives. Un « système de financement direct et indirect » a aussi été mis en place en faveur des syndicats (la caisse leur aurait par exemple payé des permanents), pour un montant total de 34 millions de francs, en 4 ans, de 95 à 99.

Peut-être des emplois fictifs donc, mais cette fois au profit d'appareils syndicaux et sur le dos des assurés sociaux. Et tout cela dans l'entente et la compréhension mutuelle ! La lutte des classes à la CRI, c'est vraiment dépassé !

Il faut cependant replacer l'affaire dans ses justes proportions... Après tout, ce genre de procédés n'est pas nouveau. On peut bien sûr retenir dans ce rapport, pour l'anecdote, que Georges Marchais et Georges Séguin, ont en leur temps bénéficié d'un petit revenu de 2 000 F par mois, payé par une caisse de retraite de concierges ! Mais il ne s'agit là que de miettes. Le président de la CRI, représentant du MEDEF, grand ami de la race chevaline, s'est pour sa part offert des chevaux de course, sous couvert de relations publiques et aux frais de la caisse... Syndicalistes et patrons peuvent bien sûr se partager un fromage. Mais il y a tout de même encore des seigneurs et des valets.

En réalité, ce petit scandale éclaire surtout la face cachée de tout un système qui, lui, n'indigne ni la justice, ni les journalistes, ni quelque gouvernement que ce soit : les rapports institutionnalisés entre les syndicats et les patrons, l'intégration des bureaucraties syndicales dans l'Etat. Syndicats, patrons et gouvernements ont la possibilité de collaborer, de s'entendre dans toutes sortes d'institutions. Ça commence dans les comités d'entreprises et ça finit au Conseil économique et Social ou dans les commissions ministérielles. Et pour associer les syndicats, il faut bien leur donner des « responsabilités » et leur donner aussi accès à quelques fromages, pour les « aider » à financer des activités ou des permanents. Le « dialogue social » passe aussi par ces échanges de bons procédés, légaux ou illégaux, ouverts ou opaques. Pour ne prendre qu'un exemple entre mille, dans l'agro-alimentaire, les stages de formation syndicale sont en quasi-totalité aujourd'hui financés par les plus grands trusts de la branche, Danone en tête. En toute indépendance... En fait le fonctionnement des appareils syndicaux dépend de plus en plus de ces moyens extérieurs et ils sont de moins en moins sous le contrôle d'une base militante de cotisants.

A la publication du rapport de l'IGAS, les différents syndicats n'ont d'ailleurs pas

spécialement nié les faits. Mais ils ont souligné, que cela posait justement le problème... du financement des syndicats. A l'exemple du président de la CGC, Cazettes, qui en a conclu : « Tant qu'on ne se décide pas à mettre noir sur blanc le dossier du financement des syndicats, on aura les mêmes emmerdements que les partis politiques. Aujourd'hui, tout le monde bricole ».

L'essentiel, du point de vue des travailleurs, ce ne sont pas ces financements illégaux, mais ce qui les rend possibles : la collaboration de classe entre les bureaucraties syndicales, se posant en représentants patentés des travailleurs, et le patronat. Le pire, ce ne sont pas les financements occultes, mais les calculs et les ententes, occultes ou même ouverts, qu'ils peuvent passer sur le dos des travailleurs, par exemple pour imposer la flexibilité, réformer les retraites ou cautionner l'austérité dans des services publics.

Ce rapport, qui avait été commandé par Martine Aubry, ne révèle guère en ce qui concerne les syndicats que des secrets de polichinelle. Mais ces « révélations » doivent bien faire plaisir à quelques-uns...

Blondel de FO y a vu un « mauvais coup » contre les syndicats et le paritarisme. Il est vrai qu'au moment où le MEDEF conteste le rôle du gouvernement, dans les relations sociales et lui oppose le dialogue direct avec les syndicats, les révélations du rapport de l'IGAS sont un pavé dans la mare. C'est la revue *Marianne* puis le journal *Le Monde*, des organes favorables – pour le moins, dirons-nous – au gouvernement, qui ont divulgué l'information, et à un moment choisi. Car, si on en croit les syndicats, il ne s'agissait encore que d'un rapport préparatoire et pas de sa version définitive, confidentielle, basé sur une enquête effectuée entre février et mai 1999. Le coup de pied de l'âne de Jospin alors ?

Toujours est-il que l'information tombe à point nommé pour le gouvernement. Il a le dossier des retraites au menu des prochains jours. Jospin doit annoncer les grandes orientations de sa réforme en début février et consulte MEDEF et syndicats. Même si on ignore encore la combinaison des ingrédients – relèvement du niveau des cotisations, baisse du niveau de prestations, allongement de la durée des cotisations – Jospin va sans doute tenter de faire d'une pierre deux coups : économiser des sous sur le dos des travailleurs et des retraités, et lancer les fonds de pension français.

Au milieu de ces grandes manœuvres, l'affaire de la CRI peut servir à montrer à l'opinion que les caisses de retraite sont mal gérées, et que leur réforme s'impose. Et au passage faire pression sur les syndicats récalcitrants.

Les petites affaires des bureaucraties syndicales avec leurs « partenaires » du MEDEF sont certes bien loin des intérêts des travailleurs. Mais la démagogie anti-syndicale, dans la presse ou dans les couloirs gouvernementaux, l'est par ailleurs tout autant. Ce qui est en revanche incontestable, c'est que les retraites, menacées par le gouvernement et le patronat, ne seront pas défendues par des tractations autour d'un tapis vert, mais par la lutte.

P. R.

Leur société

SÉCURITÉ SOCIALE

Les surprises de l'an 2 000

Des milliers d'assurés sociaux sont en train de découvrir qu'il faut garder précieusement les documents qu'envoie la Sécurité sociale, même quand il s'est avéré pendant des mois qu'ils ne servent à rien. C'est l'expérience que sont en train de faire les détenteurs de la carte « Vitale », distribuée par certaines caisses, dont celles de l'Ile-de-France.

Cette carte « Vitale », envoyée il y a plusieurs mois, était censée remplacer la carte de Sécurité sociale. Mais tous ceux qui avaient voulu suivre les instructions données par la Sécurité sociale s'étaient fait « jeter » et on avait exigé d'eux la classique carte en papier, chaque fois que nécessaire. A l'heure actuelle, la carte « Vitale » n'est donc pratiquement pas utilisée, sauf depuis peu dans certains hôpitaux.

Seulement, la direction de la Sécurité sociale, bien au courant, et pour cause, de la situation, a décrété que, dorénavant,

elle n'enverrait plus de carte de Sécurité sociale puisqu'elle a envoyé une carte « Vitale », même si celle-ci ne servait à rien. Et elle a décrété que le papier qui accompagnait la carte au moment de l'envoi et sur lequel était rappelée la période des droits, en tenait lieu. Evidemment, nombre d'assurés, ayant jeté à la poubelle ce papier, se retrouvent dépourvus quand on le leur demande.

Résultat : les assurés sont obligés soit d'écrire à leur caisse, s'ils ne sont pas pressés, car bien souvent celles-ci sont actuellement surchargées et affichent des mois de retard dans les règlements à faire ; soit ils doivent sacrifier quelques heures, y compris de salaire, pour récupérer une copie de ce fameux papier.

Comme mépris des cotisants et des assurés sociaux, la direction de la Sécurité sociale tient vraiment à se distinguer.

Paul SOREL

UNE COUVERTURE MALADIE LOIN D'ÊTRE UNIVERSELLE

Depuis le 1^{er} janvier, la Couverture Maladie Universelle permet aux personnes ayant moins de 3 500 F de revenus de bénéficier gratuitement de la couverture par la Sécurité sociale et d'une couverture complémentaire, en général par une mutuelle. Cette CMU devrait donc permettre un accès aux soins à des personnes qui ne se soignent pas ou mal faute de revenus suffisants. Elle touchera vraisemblablement en premier lieu les soins dentaires et optiques, très onéreux et très mal remboursés par la Sécurité sociale.

Que dans notre société d'abondance une fraction importante de la population se soigne de plus en plus mal, c'est évidemment choquant. Le projet d'assurance maladie universelle, qui d'ailleurs apparaissait déjà dans le plan Juppé, est censé mettre fin à ce scandale. Mais ce qui frappe en même temps, c'est l'extrême timidité de cette CMU. Tout d'abord, le plafond de ressources en a été fixé à 3 500 F, juste en dessous de certains minima sociaux. A partir de 3 500 F par mois, il faudra avancer les frais médicaux et se trouver une mutuelle qui veuille bien vous accepter.

Par ailleurs, la CMU remplace et supprime l'aide médicale gratuite qui jouait de fait le même rôle. Celle-ci était distribuée par les départements, en fonction de critères variables

d'un Conseil général à l'autre. Notons qu'à Paris, le plafond de ressources donnant droit aux soins gratuits était de 4 004 F ; autrement dit, à Paris, la CMU est un recul...

On peut mesurer le progrès tout relatif de ce dispositif à son coût : 9 milliards de francs, dont plus de 5 milliards récupérés en supprimant l'aide médicale gratuite, et près de 2 milliards ponctionnés sur les mutuelles, qui ne manqueront pas de les répercuter sur leurs tarifs. L'effort financier de l'Etat est très mesuré.

Mais même ainsi limitée, cette mesure devrait cependant toucher 6 millions de personnes ; ce dernier chiffre mesure l'effarant développement de la pauvreté dans l'un des pays les plus riches de la planète. En France, 10% de la population est actuellement mal couverte voire pas couverte du tout pour les risques liés à la maladie. Une personne sur 4 déclare avoir dû renoncer à certains soins pour des raisons financières...

Tout cela juge très sévèrement l'organisation actuelle des soins médicaux. Et si la CMU est un tout petit progrès, il en faudrait bien d'autres pour que le droit aux meilleurs soins pour tous soit vraiment garanti. Ce qui serait tout de même la moindre des choses en l'an 2000 !

Roger PÉRIER

Manifestation pour les droits des femmes

SAMEDI 15 JANVIER

À 14 H 30 à PARIS

Place de la Bastille

à l'appel du Collectif national pour les droits des femmes

Emplois-jeunes

QUELLE RECONVERSION ?

Avec près de 65 000 aides-éducateurs, l'Education nationale est l'un des principaux pourvoyeurs d'emplois-jeunes. Claude Allègre souhaite en embaucher seulement 15 000 sur concours. Et les dizaines de milliers d'autres, que faut-il en faire ? Les mettre au chômage au terme de leur contrat d'ici deux ans, l'année même de l'élection présidentielle ? Cela risque de faire désordre. De plus comme les aides-éducateurs ne cotisent pas au régime d'assurance chômage de l'Unedic, l'Etat devrait prendre en charge leurs indemnités (estimées à 8 milliards de francs). Voilà pourquoi Allègre cherche à tout prix à s'en débarrasser et à en faire partir le plus possible vers le privé.

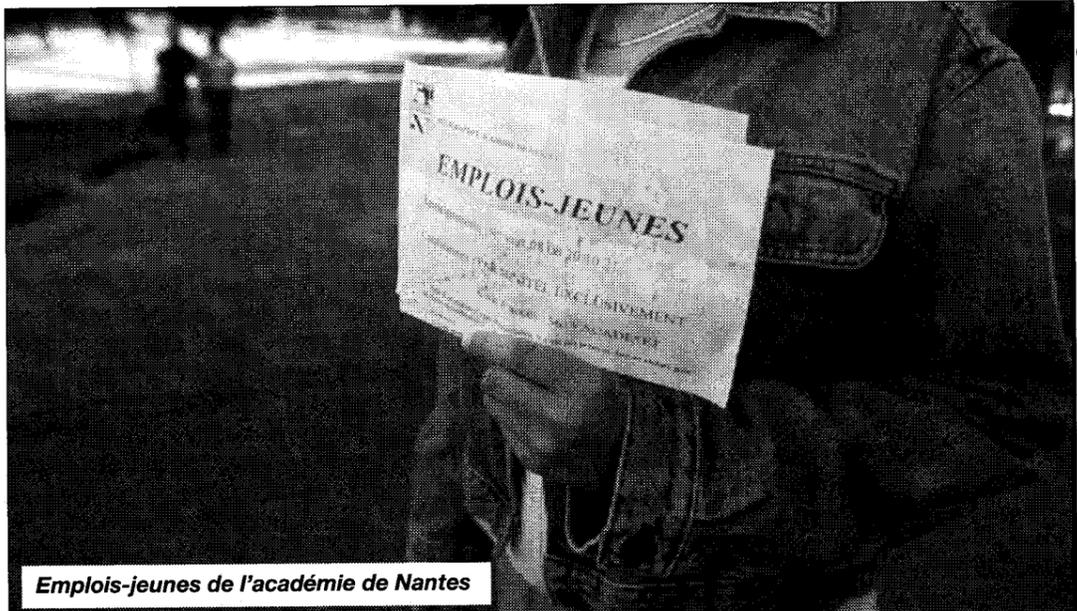
Depuis plusieurs mois, il multiplie courbettes, ronds de jambe et réunions avec les grands patrons pour les inciter, pour limiter la casse, à embaucher quelques milliers d'aides-éducateurs en contrat à durée indéterminée. Allègre et le gouvernement socialiste avec lui cherchent un nouveau stratagème pour sortir avant la présidentielle de l'impasse dans laquelle ils se sont mis en ne prévoyant pas de dispositif de reclassement. Ce qui en dit long sur le mépris qu'ils portent aux jeunes ainsi employés, qui

depuis le début s'inquiétaient à juste titre (et s'inquiètent toujours) pour leur avenir.

On ne peut pas dire, pour l'heure, que les patrons ont

convention en octobre portant sur l'embauche de 5 000 d'entre eux. Au total, ce sont 15 000 aides-éducateurs qui pourraient (le conditionnel est de rigueur) ainsi être intégrés dans la fonc-

payées à 80 % par l'Etat (350 000 dans le public et autant dans le privé). Les emplois-jeunes du privé ne virent jamais le jour, tandis que ceux du public ne dépassèrent pas les 211 000 (selon les propres statistiques du



Emplois-jeunes de l'académie de Nantes

répondu avec précipitation aux sollicitations du ministère de l'Education nationale. Certes, un accord cadre a été signé, en septembre dernier, avec des grandes entreprises de services (Air France, Accor, Vivendi, Disneyland, Adia-Adecco et Age d'or) qui portent sur 3 600 recrutements. La Fédération du Bâtiment a signé, elle, une

convention publique, 8 000 dans la police et 8 600 dans les entreprises privées. Un peu plus de 33 000 resteraient sur le carreau... et à reclasser ! Que deviendront-ils ? Des chômeurs ?

Rappelons que les emplois-jeunes avaient été créés par Martine Aubry en octobre 1997. A l'époque, elle parlait d'embaucher 700 000 personnes

ministère de l'Emploi). Nous sommes donc bien loin du compte. Allègre expliquait à l'époque, à qui voulait bien l'entendre, sur un ton triomphaliste et arrogant, que son ministère était en pointe dans la lutte contre le chômage et faisait le maximum pour embaucher des emplois-jeunes. Trois ans plus tard, il est toujours en pointe...

pour les pousser vers la sortie !

Embauchés essentiellement par l'Etat, les associations et les collectivités locales, les emplois-jeunes ont surtout servi depuis 1997 de bouche-trous pour pallier le manque d'effectif chronique ici et là. Au terme des cinq ans (durée prévue par les contrats), ils devaient trouver du travail. Comment ? Avec quels moyens ? Personne ne le sait, pas même le gouvernement qui n'a rien prévu. Il aurait été bien plus simple dès le départ de créer les réels emplois titulaires qui faisaient (et font toujours) défaut dans tout le secteur public, de l'Education nationale aux Transports en passant par la Santé. Mais cela ne correspondait pas à la politique gouvernementale.

Si le gouvernement se préoccupait réellement de lutter contre le chômage des jeunes, il commencerait par transformer tous les postes d'emplois-jeunes existant au sein de l'Education nationale (qui depuis trois ans sont utiles) en emplois titulaires avec des salaires conséquents. Car ce ne sont pas les besoins qui manquent en personnel enseignant comme en personnel non-enseignant (surveillants, ATOS, infirmières, assistantes sociales). Allègre pourrait très bien passer une convention avec son propre ministère. Rien ne l'interdit. Mais cela n'entre visiblement ni dans ses plans ni dans ceux de Jospin qui, l'un comme l'autre, préféreraient chercher à bricoler un nouveau tour de passe-passe.

René CYRILLE

Écoles

LE TEMPS N'EST PAS LE SEUL RESPONSABLE DES DÉGÂTS

388 établissements scolaires ont été endommagés par les récentes tempêtes au point que la rentrée y a été différée. Dans ce nombre, les dégâts les plus graves ont principalement touché les établissements scolaires les plus récents, comme en Ile-de-France dans plusieurs lycées bâtis dans les années 90, jusqu'au cas du collège Paul-Klee de Thiais dans le Val-de-Marne inauguré à la Toussaint. On imagine sans peine les conséquences dramatiques si la tempête avait éclaté alors que les élèves étaient en cours.

Du coup, Allègre, ministre de l'Éducation nationale, a déclaré qu'« il est effectivement étonnant de voir un bâtiment

tout neuf dont le toit a été arraché alors qu'un peu plus loin une construction plus ancienne a bien résisté ». Et de se demander « s'il ne fallait pas revoir les normes de construction des bâtiments publics ». Quelle clairvoyance ! Mais il se défausse ainsi sur le ministère de l'Équipement et les collectivités territoriales comme si, dans cette histoire, il était au-dessus de la mêlée, en observateur qui distribue les bons et les mauvais points aux autres.

Ne voulant probablement pas être en reste, son compère Huchon, président socialiste du Conseil régional d'Ile-de-France, a ajouté sa propre explication : « Ces destructions

n'ont rien à voir avec la période de construction, mais plutôt avec l'orientation des bâtiments par rapport au souffle de la tempête ». Et avec l'âge du chef d'établissement ?

N'empêche qu'une bonne partie du personnel de l'Éducation nationale, lui, ne voit pas là le hasard ainsi qu'en témoigne un professeur, membre du conseil d'administration du collège Georges-Rouault dans le 19^e arrondissement de Paris, détruit après qu'une partie de la toiture a été arrachée : « Ce qui devait casser a cassé. Il y a une dizaine d'années, le toit du bâtiment avait déjà subi des intempéries et c'est la même partie qui a été concernée cette fois. De même, à la dernière rentrée, nous

avons trouvé de l'eau dans les salles de classe du deuxième étage, aujourd'hui de nouveau inondées. Et nous avons découvert ces jours-ci que seul un placoplâtre de quelques centimètres d'épaisseur nous séparait de la charpente. »

Nombre d'établissements sont logés à la même enseigne et subissent les méfaits des mesures d'économies qui prévalent depuis des années sur le budget dans l'Éducation. Comme dans les hôpitaux, les transports, c'est-à-dire dans tous les services publics essentiels à la population, le gouvernement, dont Allègre est membre, applique sans état d'âme une politique de restrictions budgétaires qui ne laisse qu'une portion congrue, entre autres pour

la construction, la rénovation et l'entretien des bâtiments publics, qui n'interviennent bien souvent que pour parer au plus pressé. D'où des coûts calculés au plus juste, des constructions faites à la va-vite, sans parler des détournements de fonds auxquels ces contrats donnent lieu, pour arroser des partis ou des hommes politiques.

Et il est plus probable que cette politique a contribué à aggraver les effets de la tempête. Car c'est « après moi, le déluge » et quand le déluge arrive, on sort l'autre vieille recette : mettre en place des commissions d'étude, avant de continuer, une fois l'émoi retombé.

Annie ROLIN

EDF DANS LA TEMPÊTE

La tempête de fin 1999 aurait été celle « du siècle », avec une violence imprévisible. Vraiment ? La Vie électrique, journal de la direction, écrivait il y a deux ans en 1998 : « le vendredi 2 janvier, à 6 h 30 du matin, de violents orages éclataient sur la Bretagne [...] une tempête de force 10 et des vents mesurés à 192 km/h à la pointe de Beg-Meil et qui par endroit, se formaient en mini tornades [...] ». On n'était pas très loin des vents de 200 km/h de fin 1999.

Le réseau breton fut alors en grande partie détruit. Déjà, il l'avait été en février 1987, ou presque tout était par terre dans cette région.

Dans un cours de formation interne d'EDF il est écrit : « Il n'est pas question de construire des lignes d'ossature qui résistent aux cyclones, ouragans, tempêtes [...] ce qui coûterait une fortune ». Et pour la moyenne et basse tension (ce qu'on appelle la distribution) les normes officielles, variables selon les régions, prévoient de pouvoir résister au maximum à des vents de 140 km/h.

Pour la très haute tension (THT, appelée transport) les normes sont un peu supérieures, mais, comme on le voit, insuffisantes. Actuellement, il y a 35 lignes THT par terre, soit le quart du réseau. Pour la basse et moyenne tension, c'est pire. On a frôlé la catastrophe. Au maximum de la crise, il y a eu 3,5 millions de foyers, soit 8 millions de personnes privées d'électricité.

Si pour la THT, tout est réa-

lisé par EDF, en revanche pour le réseau de distribution (basse et moyenne tension) et en particulier pour « l'électrification rurale » (communes de moins de 2 000 habitants) il existe des partenariats entre EDF et des « syndicats d'électrification rurale » qui prennent en charge les travaux. Et comme bien souvent les collectivités locales ont peu de moyens, eh bien, il y a parfois tendance à faire les installations, pylônes et lignes, à l'économie.

Et puis chacun sait qu'il y a peu de lignes enterrées : 30 % en moyenne tension et 25 % en basse tension. En Allemagne, pays il est vrai bien moins étendu et beaucoup plus densément peuplé, c'est 75 % de la distribution qui est enterrée. Pour la THT, l'enterrement des lignes n'est pas encore au point.

Bien sûr faire des installations plus résistantes et enterrer les lignes coûterait « des fortunes », mais ces fortunes EDF les a dépensées en achetant à tour de bras des sociétés électriques à l'étranger. Et il va bien falloir maintenant remettre en état le réseau. La dépense annoncée, probablement sous-estimée, serait de 17 milliards sur deux ou trois ans. Somme énorme ? Cela représente les bénéfices d'EDF (avant impôts) de trois ans, 1997, 1998 et 1999.

Pour le moment, la plupart des travaux qui viennent d'être faits, ou sont en cours, sont provisoires. Un nouveau coup de vent sérieux, ou de gel, ou de neige, et de nouveaux désastres pourraient se produire. Et puis le réseau est très loin d'être rétabli. Ce qui « sauve la situation » c'est que l'hiver est doux. Mais en cas de refroidissement sérieux, il pourrait y avoir des délestages.

Manque de personnel et de matériel

Bien des agents EDF qui ont réparé les dégâts ont été volontaires, ou sont revenus de vacances. Il y a même eu des retraités récents rappelés pour faire face au travail. Parmi eux beaucoup venaient de partir dans le cadre des réductions d'effectifs.

EDF a perdu 14 000 agents en quinze ans, mais la distribution, elle, en a perdu... 22 000 en cinq ans (ce qui s'explique par des changements de secteurs internes à EDF).

Evidemment ils ont cruellement manqué pour rétablir la situation.

Non seulement les agents ont travaillé (et ce n'est pas fini) dans des conditions difficiles et dangereuses, mais ils ont souvent manqué d'outillage, de gants de protection, de vêtements adaptés, etc. Il y a encore peu de temps tout cela était stocké dans des magasins. Seulement beaucoup d'entre eux ont été fermés dans le cadre de « réformes » diverses, et de la réduction des coûts...

Si « l'image » d'EDF a été « préservée » dans cette affaire, et les agents loués pour leur dévouement, on voit que la

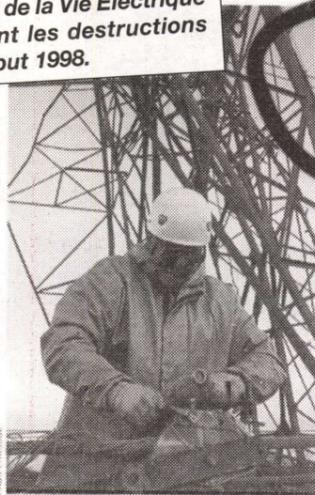
direction a été particulièrement imprévoyante.

Si elle voulait respecter le « service public », il lui faudrait embaucher et former d'urgence du personnel, au moins pour les années à venir, et repenser tout ce qui concerne les installations.

Malheureusement il est vraisemblable qu'EDF s'oriente une fois de plus vers la réduction des effectifs, dès que la crise sera passée, et un relatif « bricolage » pour le matériel... Et on dira, à la prochaine tempête, qu'on ne peut pas tout prévoir !

Correspondants LO

Fin 1999 ? Pas du tout, extrait de la Vie Électrique relatant les destructions de début 1998.



Début janvier, une violente tempête a frappé pendant plusieurs jours l'Ouest de la France, privant plusieurs centaines de milliers de clients d'électricité. Une intense mobilisation d'EDF a permis de réparer rapidement les dégâts.

Le vendredi 2 janvier, à 6 h 30 du matin, de violents orages éclataient sur la Bretagne. Quelques minutes plus tard, une tempête de force 10 et des vents mesurés à 192 km/h à la pointe de Beg-Meil et qui, par endroit, se formaient en mini tornades, arrachaient les toitures, brisaient les arbres, renversaient des grues et couchaient des véhicules. La foudre frappait des lignes de transport d'électricité à haute et très haute tension (225 000 volts et 400 000 volts). Elle suscitait

La Vienne, la région Normande, l'Indre-et-Loire, étaient également touchées mais à un degré moindre.

Mobilisation générale

Les Centres bretons décrétaient alors la mobilisation générale. Les agents en congé de fin d'année étaient rappelés et le Centre EDF GDF SERVICES MORBIHAN, particulièrement

LE TRAVAIL PRÉCAIRE ALIMENTE LA MISÈRE

Selon des statistiques récentes du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, le recours aux intérimaires est en augmentation de 26,6 % en un an et a touché 454 000 travailleurs (chiffres de 1998). L'emploi salarié à temps partiel représente désormais 17,7 % des emplois salariés du secteur privé. Enfin, le nombre des CDD a augmenté de 150 000 en quatre ans. Tout cela contribue à faire grandir l'emploi précaire.

Si les employeurs ont moins recours à l'intérim en région parisienne, la progression dépasse 20 % dans la plupart des régions. L'industrie, qui fait reposer 6 % de son volume de travail sur l'intérim, utilise plus de la moitié du volume de travail temporaire ; une utilisation qui s'est accrue de 28,6 %.

L'appel aux intérimaires a augmenté de façon importante également dans l'automobile, la chimie, le caoutchouc et les matières plastiques. La durée moyenne d'une mission d'intérim, en hausse, frise

les deux semaines. Il s'est accru de 30 % dans le secteur dit tertiaire, notamment grâce à la progression du nombre des intérimaires dans le secteur des transports. Mais tout cela se fait au prix d'une augmentation des risques d'accidents du travail et de mauvaises conditions de travail.

Dès lors que l'on travaille sur une base de 32 heures on rentre dans la catégorie du travail à temps partiel. Des entreprises comme les grands magasins, les Galeries Lafayette ou leurs concurrents les plus connus par exemple, embauchent systématiquement sur la base d'un contrat de 32 heures. En conséquence, même si la proportion des contrats les plus courts (de 16 à 18 heures) a sensiblement diminué, la grande majorité des employés dans ce secteur qui comporte surtout de la main-d'œuvre féminine n'atteignent même pas la rémunération de 5 000 F brut.

Les emplois de courte durée et aux horaires partiels, destinés principalement aux femmes, aux

jeunes et à ceux qui n'ont guère de qualification, concernent de plus en plus les travailleurs aux revenus les plus bas et dont le niveau de vie est le plus faible. Les trois quarts des emplois à bas salaires sont d'ailleurs des emplois à temps partiel. De 1984 à 1995, le travail à temps partiel a d'ailleurs sensiblement contribué à l'appauvrissement des familles les plus démunies.

Mais la misère croissante des uns peut faire le bonheur des autres, en l'occurrence les employeurs. Les incitations à l'embauche des catégories les plus démunies mises en place en 1998 par le gouvernement ont eu pour effet que neuf salariés sur dix, embauchés dans ce cadre, l'ont été avec un salaire inférieur à 1,3 SMIC, ce qui a permis aux patrons embaucheurs de cumuler à la fois le bénéfice de l'abattement en faveur du travail à temps partiel et celui de la ristourne dégressive sur les bas salaires. Qui dit mieux ?

Jacques FONTENOY

Ils ne s'en vantent pas

Après la tempête, pendant que les agents font des heures supplémentaires à ne plus savoir qu'en faire, à remettre de l'électricité partout où il n'y en a plus, la direction, qui n'est pas une hypocrite près, continue à faire faire à plein régime les coupures pour non-paiement.

Mais bon, ça, Roussely ne va pas venir s'en vanter à la télé. Une certaine vision du service public...

Extrait du bulletin Lutte Ouvrière EDF-GDF Issy-les-Moulineaux

MARÉE NOIRE : « Plus jamais ça ! » ... JUSQU'À LA PROCHAINE... !

Tandis que le pétrole de l'*Erika* continue à se déverser sur les plages, on assiste aux habituelles déclarations des pétroliers et des pouvoirs publics affirmant qu'ils vont tout faire à l'avenir pour rendre une telle catastrophe impossible. Même le PDG de TotalFina s'affirme sans rire favorable à un « durcissement » des règles régissant le transport du pétrole ! Au fil des révélations sur le navire naufragé, on avait pourtant l'impression que sa spécialité était plutôt de tourner les règles quelles qu'elles soient...

Il affirme même avoir écrit dans ce sens à ses homologues des autres compagnies pétrolières. Les patrons de Shell ou de BP ont dû bien s'amuser à le voir tenter de se dépêtrer ainsi du pétrin où son fuel l'avait mis. Côté gouvernement, Jean-Claude Gayssot a dit qu'il allait organiser une table ronde en février pour « élaborer une véritable charte de la sécurité maritime ». Une table ronde de plus, ça ne résout rien... mais ça permet de voir venir.

Toutes ces paroles-là, on les a déjà entendues, à peu de choses près, lors des précédentes marées noires. La liste est longue, du *Torrey Canyon* à l'*Olympic Bravery*, à l'*Amoco-Cadiz* ou au

Tanio. Des promesses sans lendemain, qui n'ont rien changé. Passée l'indignation du moment, les compagnies ont continué à faire transporter leur pétrole au moindre prix, et aujourd'hui les habitants des côtes polluées n'ont plus qu'à ressortir leurs pelles, leurs seaux, et leurs pancartes « plus jamais ça ! ».

Pourtant, les mesures à prendre n'ont rien de bien mystérieux. Le naufrage de l'*Erika* les a une nouvelle fois fait apparaître au grand jour. 80 % des naufrages concernent des navires de plus de 15 ans d'âge. Il faut croire que c'est là le délai de sécurité au-delà duquel commence l'ère des rafistolages hasardeux, comme ceux qu'avait subis l'*Erika*. Les normes de sécurité de l'Organisation Maritime Internationale sont manifestement insuffisantes, elles ne rendent par exemple pas obligatoire la double coque. Mais surtout, il est de notoriété publique qu'elles ne sont même pas respectées. 40 % des navires sont ainsi totalement hors normes, et n'ont été inspectés que sur le papier, les autorités se satisfaisant de certificats bidons.

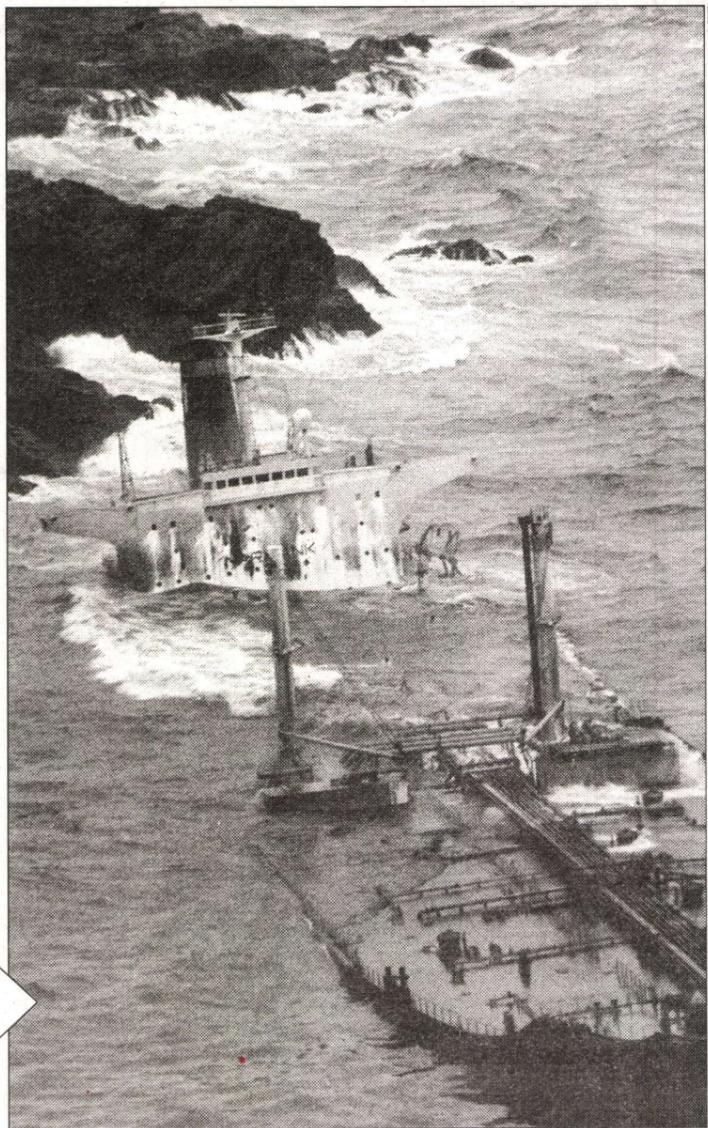
Qu'est-ce qui empêcherait d'interdire l'accès des ports à ces vaisseaux de la mort, dont la liste existe certainement dans

quelques ordinateurs, de les arraisonner pour les obliger soit à se mettre aux normes, soit à partir à la casse ? Pourquoi serait-il impossible de taxer lourdement les compagnies pétrolières qui s'obstineraient à utiliser de tels navires ? Après tout, l'Etat impose bien un contrôle technique régulier à des millions d'automobilistes et mobilise une armée de contractuels pour vérifier qu'il est fait !

Il est vrai que dans ce cas c'est la population qu'il s'agit de contrôler, de taxer au besoin, et que ce contrôle profite aux trusts de l'automobile. Dans le cas du pétrole et des marées noires, il s'agirait de prendre des mesures contraignantes vis-à-vis de trusts, dans l'intérêt évident de la population. C'est bien pourquoi, gouvernement après gouvernement, rien n'est fait.

Daniel MESCLA

C'était il y sept ans, en janvier 1993, le naufrage du Braer (pavillon de complaisance libérien) au nord de l'Écosse, dans les îles Shetland



TOTALFINA : INTÉRÊTS PRIVÉS ET INTÉRÊT PUBLIC, TOTALEMENT INCOMPATIBLES

Dans les hautes sphères de TotalFina, il y aurait paraît-il un déficit de communication. Comment se fait-il en effet qu'un Thierry Desmarest, élu il y a peu patron de l'année, « un homme au naturel réservé et aux nerfs d'acier », ait pu se produire tout bredouillant devant les écrans de la télévision et à la radio, annonçant des âneries à qui voulait bien l'écouter sur sa paye d'un jour qu'il offrait aux sinistrés pour acheter des pelles et des râtaux, sans voir le ridicule, si ce n'est le mépris d'une telle proposition ? Il faut croire que les qualités qui sont celles d'un patron ne servent à rien pour ce qui concerne le bien public.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si Desmarest a, dans un premier temps, été porté aux abonnés absents, pour ensuite donner par à-coups et presque à dose homéopathique quelques fonds. D'abord 50 millions de francs répartis sur cinq ans pour créer une fondation destinée au suivi d'une bonne qualité de l'environnement (!) puis 40 millions pour nettoyer les côtes et enfin un engagement à financer le pompage des 20 000 tonnes de fioul encore présent dans les cuves de l'*Erika*. Voilà ce qui s'appelle avancer à reculons. Mais pour Desmarest, c'est là une façon de déboursier le moins possible, juste ce qui lui paraît nécessaire pour que l'image de sa société ne

soit pas trop ternie auprès des consommateurs. C'est du moins ce qu'il espère. Et en fin de compte, ce que TotalFina déboursera sera bien peu au regard de ses profits déclarés.

Et même lorsque TotalFina fait un geste qui se veut public et direct vis-à-vis des sinistrés, le geste tourne à la farce. Ainsi, le maire de la Turbale, une commune de la Loire-Atlantique, a rapporté en ces termes l'aide de TotalFina : « J'ai eu la surprise de rencontrer ce matin sur le port une équipe (envoyée par la compagnie pétrolière) habillée de rouge avec inscrit sur le dos « la propriété c'est notre métier »... mais sans matériel ».

C'est donc à regret que la mul-

tinationale a mis un petit peu la main à la poche. Depuis le début de la marée noire dont elle est responsable, elle fait d'ailleurs tout pour bien souligner que les dégâts provoqués ne la concernent pas puisque juridiquement elle serait, paraît-il, hors de cause.

Desmarest peut bien dire maintenant qu'il va « immédiatement durcir la sélection des navires affrétés », qui peut le croire ? Ignoraient-ils auparavant, lui et son entourage, que l'*Erika* était un rafiot pourri ayant maintes fois changé de nom, de propriétaire et sur lequel des traces importantes de corrosion avaient été décelées ? Bien peu probable. En tout cas, ce que les dirigeants de TotalFina ne

pouvaient ignorer, c'est que l'actuelle société propriétaire de l'*Erika*, domiciliée dans un paradis fiscal, a un capital de 500 livres maltaises, soit 1 000 F ! Une telle indication figurant sur chaque papier à en-tête avait tout de même de quoi inquiéter.

Mais Desmarest, comme tous les autres dirigeants de groupe pétrolier, se moque éperdument des dégâts qu'il peut provoquer. Seuls comptent pour eux la rentabilité de leurs opérations industrielles et commerciales et les profits qu'ils peuvent dégager pour les actionnaires. En cela, Thierry Desmarest est peut-être un bon patron mais aussi un prédateur pour le reste de la société.

Renault - Le Mans

LA SOLIDARITÉ OUVRIÈRE AU BANC DES ACCUSÉS

Vendredi 7 janvier, c'est autour de 1 500 manifestants qui se sont rassemblés au pied du Tribunal de grande instance du Mans pour apporter leur soutien aux 46 travailleurs de l'usine Renault assignés en correctionnelle par la direction pour s'être opposés au licenciement d'un camarade de travail. (Voir LO n° 1639 et 1643)

Ce rassemblement était appelé par la CGT et soutenu par d'autres syndicats, des partis politiques et diverses associations.

C'est ainsi que des délégations venues en car d'autres usines Renault, des travailleurs

d'autres entreprises de la Sarthe dont certaines avaient appelé à la grève pour participer au rassemblement (Mutuelles du Mans, Yoplait, communaux, etc.), et bien entendu les travailleurs de Renault Le Mans qui formaient le gros du rassemblement, se sont retrouvés autour d'un casse-croûte sandwiches-merguez à partir de 11h45 jusqu'à 15 heures. A l'usine Renault, le débrayage appelé par la CGT et la CFDT sur l'ensemble des équipes (nuit, normale, équipe du matin, équipe du soir, VSD) a été fortement suivi.

De nombreux travailleurs ont tenu ainsi à marquer leur solidarité avec les camarades assignés, en étant présents au tribunal. De même que les retraités et même certains qui

étaient en congés ou en repos ce jour-là.

Durant la semaine, les portraits des assignés ont été affichés sur les panneaux syndicaux, pour que tout le monde sache qui ils étaient, ainsi d'ailleurs que celles de leurs délateurs, les cadres qui ont donné leurs noms; une pétition de soutien a circulé aussi pour faire monter la mobilisation. Mais de toute façon, dans les ateliers, la plupart des ouvriers ont bien compris que derrière l'attaque de la direction contre «les 46» et la CGT, c'est le droit pour tous de pouvoir se défendre contre les injustices qui est mis en cause.

D'ailleurs, l'avocat de Renault a bien mis les points sur les «i»: «Renault fait de cette

affaire une question de principe. Renault n'entend plus tolérer ce type de comportements qui ne se produisent plus qu'à l'usine du Mans». Autrement dit, dans l'usine où le travail et les cadences deviennent de plus en plus durs, c'est «marche ou crève et surtout tais-toi» que veut imposer la direction. Par ailleurs, nous étions bien plus de 46 à être des «voyous, bandits et terroristes», pour reprendre les mots insultants du directeur, ce fameux jour du 22 novembre dernier, et beaucoup, notamment au Département 85, savent qu'ils auraient pu être eux aussi accusés de «séquestration» et se retrouver assignés au tribunal.

Vers 13 heures, ce fut l'heure des prises de parole des responsables syndicaux et de

Bernard Thibault, venu lui aussi apporter son soutien; puis «les 46» en bleu de travail pénétrèrent dans le tribunal gardé par les CRS, sous les encouragements de tous les manifestants.

L'audience de ce vendredi 7 janvier n'était en fait qu'une vérification d'identité et le procès aura lieu le 10 mars. Chaque travailleur assigné risque, s'il est déclaré coupable, une amende, une éventuelle peine de prison et évidemment des sanctions disciplinaires à la suite.

La mobilisation de ce vendredi a été forte et c'est tant mieux. Mais le 10 mars il faudra être encore plus nombreux dans la rue pour exiger la relaxe de nos 46 camarades.

Correspondant LO

La Poste - Région nantaise

EN GRÈVE

Depuis le 1^{er} janvier La Poste est officiellement à 35 heures. Vendredi 7, la direction de la recette principale de Nantes a transmis aux syndicats sa décision, en attendant la restructuration définitive en septembre, de ne compenser la différence d'heures avec 39 heures que sur la base de ce qu'elle appelle «les heures effectives».

Lundi 10 au matin, à la prise de parole des syndicats, cela a été le tollé. Les facteurs se sont mis en grève et sont allés à la direction

départementale demander des comptes. Là, le directeur leur a dit qu'à la RP on fait déjà en pratique un peu moins que 35 heures.

Cela a décidé plus d'un à continuer la grève le mardi, et ce jour-là au matin, nous sommes allés dans les autres centres de Nantes qui ont aussi débrayé. Devant la direction départementale, nous nous sommes retrouvés à plus nombreux, de Nantes, mais aussi de Saint-Herblain-Rezé. Et tout le monde pense qu'on ne va certainement pas en rester là.

Lycée professionnel Alfred-Costes - Bobigny Seine-Saint-Denis

LES PROFS EN ONT RAS-LE-BOL

Au lycée professionnel Alfred-Costes de Bobigny, situé au cœur d'un quartier populaire particulièrement défavorisé, les difficultés s'accumulent depuis des années.

Accueillant 315 élèves en 1991, à la rentrée 1999, 475 élèves y étaient inscrits, sans que rien n'ait été prévu pour leur offrir des conditions d'enseignement décentes.

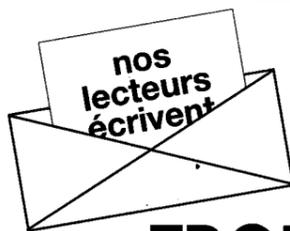
Pas de salle de permanence, pas de foyer lycéen, des équipements sportifs réduits à quelques

salles de ping-pong, très peu de surveillants, et pas de professeurs en nombre suffisant pour doubler la moindre classe. Le climat d'agressivité et de violence s'est installé avec des professeurs menacés et des élèves qui craignent l'attaque de bandes. C'est pour cela que la quasi-totalité des professeurs se sont mis en grève lundi 10 janvier et mardi 11 janvier, interrompant de fait toute l'activité du lycée.

Reçus au rectorat, des professeurs grévistes, accompagnés

de parents d'élèves et d'élèves, se sont vu proposer quelques moyens supplémentaires pour la rentrée 2000, notamment le classement en une nouvelle catégorie, «établissement difficile». Mais, dans l'immédiat, ce ne sont que des maigres promesses, bien qu'on nous ait fait part d'une «vraie sensibilité» à nos problèmes.

En fait, nous savons bien que leur sensibilité ne sera remuée que par notre pression. Alors à suivre!



Académie Nancy-Metz

TROIS MOIS DE TRAVAIL ET TOUJOURS PAS DE SALAIRE

Depuis la rentrée, dans l'académie de Metz-Nancy, plusieurs centaines de personnes recrutées en tant qu'ATOS, personnels administratifs, personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation n'ont ni touché un salaire ni signé le moindre contrat de travail.

Cette situation est intolérable lorsque l'on sait que

toutes ces personnes travaillent dans des établissements scolaires à mi-temps, voire à temps complet, en effectuent le même service que des titulaires.

On ne peut imaginer plus de mépris quand, nommé au fin fond de l'académie, on est obligé de payer ses transports pour se rendre au travail ou, faute de pouvoir le faire, on est contraint comme cet ATOS de dormir dans sa voiture. On en arrive à une situation inadmissible: l'Éducation nationale utilise une main-d'œuvre gratuite et corvéable à merci.

Beaucoup ont réagi face à cette situation et ont demandé des explications à la DPE (Division du personnel enseignant), recevant des réponses variables et fantaisistes. Des demandes de recours gracieux avec recommandé ont été envoyées au rectorat.

Le 24 novembre dernier, la FSU et le SNES avaient demandé à être reçus par le recteur pour exposer la situation. Le représentant du recteur s'était dit surpris

devant une situation qu'il croyait réglée et son... impuissance à la résoudre. Aucune réponse satisfaisante n'a donc été apportée aux problèmes soulevés, les différents services du rectorat se renvoyant la balle. Il y aurait soi-disant du «sabotage» qui expliquerait le retard de paiement, ou alors que la personne chargée des paies n'était pas encore nommée...

Finalement des avances ont été consenties début décembre même si celles-ci ont été attribuées en dépit du bon sens. Des sommes forfaitaires allant de 1 500 à 20 000 francs sans qu'il y ait la moindre logique d'attribution! Et aujourd'hui au début janvier 2000, l'on ne sait toujours pas quel est notre véritable salaire.

Allègre a décentralisé l'Éducation nationale soi-disant pour assouplir le système. Apparemment c'est tout le contraire qu'il a fait.

N. L.

Remiremont (Vosges)

Caisses de retraite complémentaire

LES SYNDICATS GESTIONNAIRES DES INTÉRÊTS PATRONAUX

Un rapport officiel souligne, ce dont on pouvait se douter, que les sommes prélevées sur les salaires et confiées aux Caisses de retraite complémentaire, plus de 200 milliards de francs au total, sont gérées de façon opaque.

Au passage, l'ensemble des syndicats qui gèrent l'un de ces organismes, la Caisse de retraite interentreprise (CRI), à parité avec les organisations patronales, sont épinglés. CGT, CFDT, FO, CFTC et CGC se seraient partagé 34 305 000 francs en quatre ans. Il s'agirait de «salaires versés à des permanents syndicaux sous le titre de délégué extérieur», de «convention d'assistance technique» comportant notamment des pages de publicité facturées par les syndicats, des demandes de remboursement de frais de stages destinés aux dirigeants syndicaux «inexistants pour certains» et qui «s'élèvent jusqu'à 104 435 francs pour

un stage de trois jours».

Voilà qui ressemble en fait aux petites combines très courantes dans la gestion capitaliste, qui respectent une hiérarchie bien établie puisque si les syndicats ont été arrosés au passage, les patrons de l'organisme en question ont commencé par servir leurs propres intérêts. En effet, le président (qui y représente l'organisation patronale, le Medef) ainsi que le directeur général se sont octroyé des rémunérations non négligeables, ce dernier a pu en prime satisfaire sa passion des sports équestres puisque la CRI (autrement dit l'argent des salariés) a servi à acheter quelques chevaux de course.

Dans tout cela, les tribunaux diront la part de ce qui est illégal et celle qui relève de la gestion capitaliste dite normale. La question que l'on peut se poser, et qui n'est pas nouvelle, c'est ce que les syndicats viennent faire dans une telle écurie où le consensus entre ce qu'il est convenu d'appeler les «partenaires sociaux» est la règle, et pas seulement pour les arrange-

ments financiers. Elle l'est aussi pour disposer, sur une bien plus large échelle, d'une partie importante du salaire des travailleurs qui doit, en principe, servir aux retraites, mais est en réalité en grande partie capitalisée pour être orientée vers des placements financiers.

L'administrateur CGT de l'organisme sur la sellette a réagi en déclarant que les résultats de l'enquête visent à «discréditer la gestion des caisses de retraite, la place des représentants salariés» et à «donner une nouvelle occasion aux tenants de la capitalisation et de l'assurance privée de s'attaquer aux droits et aux garanties». Évidemment, ces gens-là ne se privent pas de le faire. Mais on ne voit pas en quoi la participation des syndicats à la gestion de tels organismes les empêche de nuire. Protège-t-elle les travailleurs contre le détournement d'une partie des salaires destinée en principe à assurer la retraite? En aucune façon. Déjà à l'heure actuelle, les organismes qui gèrent les mutuelles complémentaires ne se contentent pas d'avoir

aussi la main sur certaines mutuelles et d'acheter des chevaux de courses, elles gèrent des fonds de pensions destinés aux salariés les mieux payés, leur servant une retraite plus confortable (du moins jusqu'au prochain effondrement de la Bourse). En réalité, les mêmes dirigeants syndicaux qui dénoncent les attaques contre la retraite par répartition sont déjà impliqués dans la gestion paritaire des fonds de pension que gèrent les organismes de retraite complémentaire.

Le gouvernement parle aujourd'hui d'introduire une réforme de la retraite qui se traduira d'une manière ou d'une autre par de nouveaux sacrifices pour la grande majorité des retraités et des futurs retraités, tandis que la minorité la mieux payée serait incitée à placer une partie de son salaire dans la spéculation. Face à ces mauvais coups qui se trament, les administrateurs qui gèrent les caisses de retraite seront dans le meilleur des cas impuissants, dans le pire complices.

Que les syndicats s'intéressent toujours davantage dans des organismes de gestion de

l'Etat qui défendent les intérêts des capitalistes, ce n'est pas nouveau, l'affaire de la CRI n'en est qu'une illustration supplémentaire. La défense des intérêts des travailleurs ne peut en aucune façon passer par cette cogestion, mais bien par la lutte de classe, que mènent d'ailleurs au jour le jour des centaines de milliers de militants syndicaux. Pour eux la gestion paritaire n'est pas une aide, mais une entrave à l'action, car elle peut laisser l'illusion qu'une conciliation serait possible entre les intérêts des salariés et ceux des capitalistes pour des retraites décentes.

De plus en plus – on l'a encore vu au dernier congrès de la CGT – les directions syndicales tendent à s'aligner sur celles qui affichent depuis déjà longtemps une collaboration de classe ouverte avec le patronat. Elles prétendent mener une politique «responsable», mais qui ne l'est qu'en faveur des intérêts patronaux. Cependant la lutte de classe n'a jamais cessé. Pour la mener, le dévouement de tous ceux qui ont à cœur que les travailleurs aient des moyens de vivre dignes tout au long de leur existence, est la seule arme qui vaille.

Jean SANDAY

Groupe Malakoff

L'AUSTÉRITÉ C'EST UNIQUEMENT POUR LES EMPLOYÉS

Le président d'un des organismes de retraite complémentaire, la CRI, a bénéficié de certaines largesses selon le rapport sur cet organisme cité par le *Monde*. Jusque-là, rien que de très banal. Encore faut-il préciser que cet ancien directeur du personnel de Renault aujourd'hui âgé de soixante-seize ans, Espieu, aurait touché ces dernières années à la fois un salai-

re très confortable, versé par un organisme satellite de celui qu'il préside, et... une retraite. Lui que la presse désigne comme un homme d'influence incontournable dans le secteur des retraites complémentaires n'a pas tout à fait usurpé sa réputation!

Il faut ajouter qu'en tant que représentant du Medef (l'organisation patronale), Espieu était aussi président de la fédération

des retraites complémentaires des salariés, l'ARRCO, en avril 1996, quand il fut décidé (avec l'accord de tous les syndicats sauf la CGT) de réduire la masse salariale de 20% pour l'ensemble des salariés de ce secteur, sous prétexte «d'assurer l'équilibre des régimes de retraites complémentaires».

Cela a signifié la limitation des augmentations générales de salaire à environ 1% par an, puis leur blocage complet depuis deux

ans, accompagné de la poursuite de la baisse des effectifs.

Par exemple au groupe Malakoff à Saint-Quentin-en-Yvelines, où nous sommes encore 1030 salariés (contre 1750 en 1982), les départs ne sont pas remplacés, les services tournent avec un volant de CDD. Les conditions de travail se sont donc détériorées, d'autant plus qu'un changement dans le versement des retraites intervenu il y a un an a occasionné davantage de travail.

Cette dégradation a provoqué des réactions du personnel quand, à la fin de novembre dernier, la direction a annoncé que les salaires continueraient de rester bloqués, cette fois sous prétexte de la future mise en

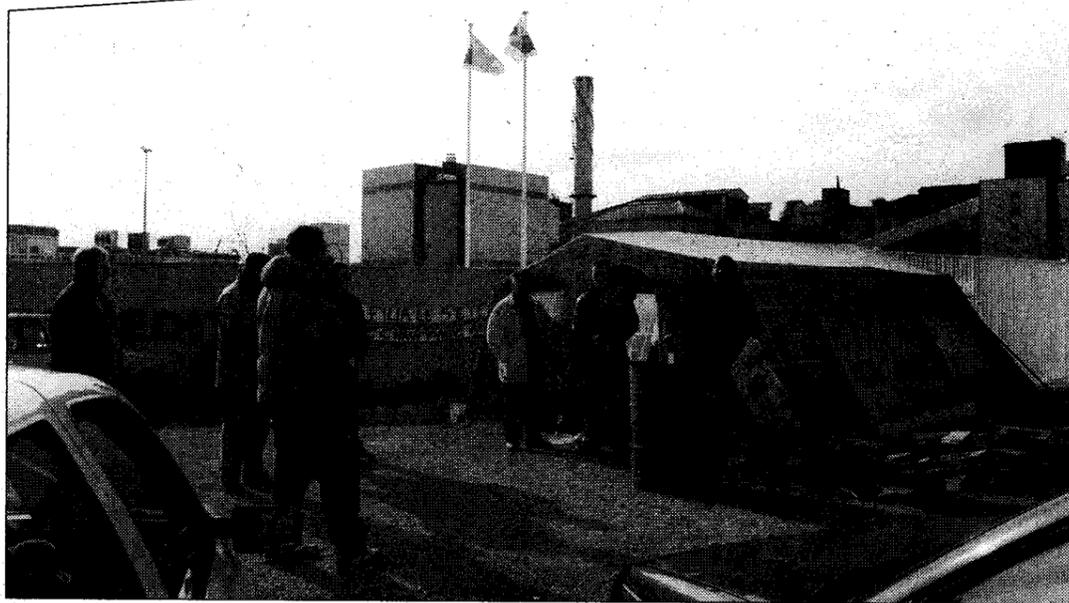
place des 35 heures! A trois reprises, nous avons été entre 200 et 300 à débrayer et à faire irruption dans les locaux de la direction ou du Conseil d'administration. Pour toute réponse, celui-ci a accordé une prime de 800 francs brut, pour le seul mois de décembre, et dont les salariés à temps partiel n'ont bénéficié qu'au prorata de leurs heures. On est donc loin du compte.

Comme dans tous les organismes de retraites complémentaires, le Conseil d'administration est présidé par un représentant du Medef ou des syndicats, qui alternent tous les deux ans... avec la même politique pour rendre la vie de plus en plus difficile aux employés.

Correspondant LO

Somedith - Marseille

LES CHAUFFAGISTES TOUJOURS EN GRÈVE



Depuis le 29 novembre, à l'initiative de la CGT de l'entreprise, les chauffagistes en grève de la Somedith refusent toujours de céder aux marchandages de Vivendi et de Suez-Lyonnaise des Eaux qui ont revendu une de leurs filiales, la Somedith, à d'autres filiales Dalkia et Elyo, ce qui permettrait d'imposer aux salariés une détérioration de leurs conditions actuelles de travail et de salaires.

Les salariés grévistes expulsés ont passé Noël et jour de l'An sous la tente, devant la porte de l'entreprise, et la direction de la Somedith a chargé Dalkia et Elyo de maintenir l'exploitation et la distribution en recrutant du personnel dans les autres filiales, y compris jusqu'à Paris et Grenoble, pour faire tourner l'entreprise et tenter de briser la grève.

Cette même direction prétendait auparavant, quand à la

suite de grèves et de luttes les travailleurs avaient obtenu, la création de postes supplémentaires, qu'il était impossible de trouver des électriciens, des mécaniciens ou des chauffagistes à embaucher.

Elle n'a pas hésité à faire travailler du personnel qui n'est ni formé ni qualifié pour travailler sur ce site, et qui se retrouve à travailler dans des conditions très dangereuses. Ainsi un mécano a été très gravement brûlé en tentant de débloquer une vanne alimentant l'hôpital Nord de Marseille, et deux autres accidents n'auraient pas été déclarés.

La direction de la Somedith, pour empêcher que la grève ne perturbe la production de la raffinerie Générale Sucrière, a fait installer quatre chaudières neuves dans la raffinerie, alors que depuis des années elle ne faisait quasiment pas d'investissements importants. Mais

c'est raté, pour des raisons de législation, les chaudières ne sont pas autorisées à fonctionner faute de cheminées assez hautes.

Malgré toutes ces tentatives de la direction pour faire échouer le mouvement de grève, les travailleurs tiennent bon. Et lorsque la direction déclare que «*sous réserve de la stabilité sociale nécessaire, elle ne mettra pas en œuvre de plan social dans une période de visibilité sérieuse, c'est-à-dire deux ans*» – ce qui d'après elle «*constitue à court terme une garantie que bien peu de salariés du secteur public comme du secteur privé ont aujourd'hui*» –, les grévistes répliquent qu'il n'est pas question d'accepter des licenciements, des mutations à l'autre bout du pays, un blocage des salaires, et dénoncent les actionnaires, qui sont en fait ceux de Vivendi et de Suez-Lyonnaise des Eaux et qui ont les moyens de payer!

nos lecteurs écrivent

RATP - Région parisienne

FIN D'ANNÉE EN BEAUTÉ DANS LES BUS

Le 31 décembre, le service de bus de la RATP à Saint-Denis, en banlieue parisienne, a complètement craqué.

C'est que le service prévu sur ligne était réduit pendant toute la durée des vacances scolaires, la RATP estimant qu'il y avait moins de voyageurs à transporter. En fait le 31 décembre il y avait même plus

de voyageurs que d'ordinaire, et plus particulièrement sur les lignes 154 et 168.

C'était prévisible puisque plusieurs marchés de Saint-Denis avaient annoncé qu'ils seraient ouverts au-delà de la matinée, jusqu'à 18h, et que de nombreux habitants se rendraient à Paris pour les festivités. (*)

Du coup, à chaque arrêt de bus,

des voyageurs ne pouvaient monter, et ont attendu très longtemps avant de pouvoir être transportés, tellement les bus étaient pleins à craquer.

La direction dit aux chauffeurs qu'avec un service réduit de bus sur ligne, elle peut accorder davantage de journées de récupération dans la période des fêtes (ces récupérations correspondant au cumul des retards en fin de service que la direction doit rendre au chauffeurs).

Mais la vérité c'est que la RATP

cherche toujours à réduire le service sous divers prétextes, avant tout pour gérer le manque d'effectifs important en ayant moins de services sur ligne à assurer (selon la CGT il manque 1000 chauffeurs par rapport au service actuel pour la région parisienne).

Et accessoirement cela permet à la direction d'accorder les récupérations qu'elle doit au moment où ça l'arrange.

Pour faire valoir son image de marque, la RATP pouvait toujours

dire que les bus étaient gratuits le 31 décembre à partir de 17h, mais elle n'a pas les moyens nécessaires d'assurer un véritable service public.

Tous les jours les conditions de travail des chauffeurs de bus sont difficiles, mais pour le dernier jour de l'année, usagers comme chauffeurs, on en a vraiment bavé.

Et la RATP a montré une fois de plus son vrai visage : comptabilité et gestion avant tout.

(*)note : le service de bus de Paris était interrompu dès 19h par consigne de la préfecture, mais pas en banlieue où les services de soirée étaient maintenus.

Un lecteur de la RATP

Continental
Clairoix - Oise

AGITATION POUR LES SALAIRES

A Continental-Clairoix (Oise), lundi 20 décembre, des ouvriers de l'entretien se sont réunis et ont décidé de débrayer une heure, de 13 h à 14 h, au changement d'équipe, pour l'augmentation des salaires. Cela faisait suite à une réunion du secteur entretien, la semaine précédente, réunion durant laquelle la direction n'annonçait que des augmentations individuelles, seulement pour janvier et pour 20 sur les 140 de l'entretien. Ensuite une réunion a été proposée dans un des «*fumoirs*», une des salles de repos située au milieu du plus grand secteur de production, la Confection. Une quarantaine de travailleurs se sont réunis pour décider, cette fois, un débrayage, tous les jours. Les revendications ont également été adoptées : l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions de travail et, car tout le monde est bien convaincu que c'est lié, l'embauche définitive de trois jeunes en CDD qui travaillent dans ce secteur.

En effet, à la maintenance, comme à la production, cela fait longtemps qu'il n'y a pas eu d'embauche. Beaucoup de jeunes sont arrivés depuis quelques mois, mais ils sont en CDD ou en intérim. Les mois précédents des petits débrayages ont eu lieu dans l'usine, pour le maintien des intérimaires. La semaine précédant l'agitation à l'entretien, c'est une équipe de pro-

duction de la Confection qui a débrayé contre la décision de la direction de mettre fin au contrat de trois jeunes le 24 décembre. Ceux-ci ont, du coup, été maintenus. Et encore plus récemment, dans l'équipe SD, dans un autre secteur de production, les travailleurs ont encore débrayé en apprenant qu'un intérimaire risquait d'être licencié.

Dans le secteur entretien, donc, durant toute la semaine, les travailleurs se sont retrouvés à 13 heures précises, et les chefs ont bien vu de l'extérieur qu'il y avait du monde installé là. Un tract a été fait et distribué par les travailleurs, déterminés, malgré leur petit nombre. La direction a dû sentir cette détermination car elle a reculé un peu. D'abord, les augmentations individuelles qui ne devaient arriver qu'en janvier sont bizarrement arrivées tout de suite. Cela n'a démobilisé personne pour autant. Quant aux trois CDD, la promesse de leur embauche, et pas seulement de leur maintien pour janvier, a été arrachée.

Depuis, il y a eu les congés, mais les discussions se poursuivent : tout le monde est bien conscient qu'il faut rester vigilant pour que la promesse d'embauche des trois jeunes en CDD ne tombe pas dans l'oubli. Et pour l'augmentation des salaires, de toute façon, il faudra évidemment remettre ça.

Correspondant LO

**Hôpitaux
Ile-de-France**

CONTINUONS

À REVENDIQUER DES EFFECTIFS!

**Groupe hospitalier
Lariboisière - Fernand-Widal**

LA JOURNÉE DU 13 SE PRÉPARE BIEN

Une manifestation des hôpitaux d'Ile-de-France pour aller au ministère d'Aubry se préparait pour le jeudi 13 janvier.

Cette manifestation avait été annoncée suite à celle du 21 décembre (voir LO n°1641). Entre-temps, pendant la période des fêtes, le mouvement s'est maintenu en veilleuse. Les premières AG de janvier ont connu une affluence inégale. Cependant, il en ressortait que les mécontents l'étaient toujours et voulaient une suite au mouvement. Quant aux syndicats, sans chercher vraiment à entraîner les travailleurs, ils étaient prêts à continuer des actions au moins ponctuelles.

Pour l'AP-HP (Assistance Publique-Hôpitaux de Paris), la ministre Aubry impose un budget augmenté d'1% seulement par rapport à celui de l'an dernier. Cela ne permet

même pas de suivre l'évolution des salaires à l'ancienneté. Les hôpitaux devront donc faire des millions d'économies. Mais, par-delà les restrictions de budget, c'est toute la politique de redéploiement et de réduction d'effectifs dans les hôpitaux qu'il faut refuser. Comme on l'a déjà vu, d'abord dans les hôpitaux psychiatriques, puis dans les hôpitaux intercommunaux, par exemple à Evry-Corbeil, les fermetures de lits prétendument excédentaires ne sont qu'une façon de supprimer des emplois. La redistribution des moyens entre les services et établissements ne vise qu'à généraliser la pénurie. Comme cela arrive à presque tous les travailleurs en ce moment, on veut nous faire accepter la polyvalence, la flexibilité horaire, le travail en sous-effectif permanent. Mais c'est inacceptable!

Une majorité du personnel de l'hôpital Lariboisière - Fernand Widal, toutes catégories confondues, soutenue par les cadres et accompagnée par l'intersyndicale (CGT-FO-CFDT-CFTC-Syndicats médicaux), reste mobilisée. Un vote à main levée avait décidé la reconduction de la grève avec maintien du piquet de grève jusqu'au 4 janvier, date à laquelle une AG allait informer le personnel de la poursuite du mouvement.

A cette AG, la décision a été prise de maintenir le mouvement de protestation, car aucun budget supplémentaire n'a été accordé pour l'ensemble de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris. Il a été décidé de faire des AG quotidiennes jusqu'au 13 janvier, jour de la manifestation régionale.

Le 6 janvier, une autre AG a eu lieu avec la présence de la directrice du groupe hospitalier. Elle a expliqué au personnel présent (environ 320 personnes) qu'un plan d'économies de 3,6 millions de francs lui a été imposé par la direction générale de l'AP-HP, plan qui - d'après elle - ne toucherait pas les postes budgétés. Elle veut faire un rééquilibrage de base en créant un pool permanent. C'est-à-dire que les personnels tourneraient d'un service à l'autre et d'un hôpital à l'autre (Lariboisière et Fernand Widal) en fonction de l'activité de chacun.

Cela est inadmissible, nous ne sommes pas des pions que l'on déplace en fonction du jeu de la direction. Lors de cette AG, un vote à bulletins secrets

s'est prononcé pour la poursuite du mouvement par des actions ponctuelles (manifestations, interventions devant la direction) avec 276 voix, et 75 voix pour une présence continue au piquet de grève et travail seulement sur assignation.

Le prochain point fort devait donc être la journée du 13 janvier. Les médecins soutenant le mouvement sont désireux de fermer les différentes consultations pour une journée «hôpital mort», afin de mobiliser le plus de monde possible. Effectivement, il faut que nous soyons nombreux à montrer à Aubry notre refus du budget 2000, car la santé des gens n'est pas un jeu spéculatif.

Correspondant LO

La Poste Paris 16^e

LA MARÉE JAUNE À LA POSTE

Depuis la période des fêtes, le service messagerie de La Poste Paris XVI est littéralement englouti sous une marée de paquets. Chaque année, les facteurs chargés des paquets, pendant la période qui va de mi-novembre à fin décembre, doivent faire face à un afflux dû notamment aux commandes par correspondance des usagers pour les fêtes. Mais cette année cela a pris l'allure d'une véritable marée jaune. Le service de la messagerie est littéralement englouti sous les paquets. Mais pas plus que la marée noire, celle-ci n'est une fatalité, elle est le produit de toute une politique de réduction du personnel menée par La Poste depuis des années, aggravée encore récemment lors de la mise en place de la réduction du temps de travail.

Dans ce bureau, quand cette mesure est entrée en application, le 8 novembre dernier, la direction a supprimé une trentaine d'emplois sur 800, dont trois sur quarante dans le service de la messagerie. Cela peut paraître peu, mais ce sont trois suppressions de trop dans un service où, déjà auparavant, les facteurs croulaient sous la charge de

travail, au point de donner envie depuis longtemps aux facteurs titulaires qui avaient le choix de fuir dans un autre service.

En prévision de cette période des fêtes, la direction ne s'est même pas souciée de prévoir des renforts, pas même pour remplacer les facteurs en vacances. Personne n'avait sans doute pensé à la prévenir que, cette année, Noël tombait en décembre...

Ce qui devait arriver arriva: ce sont des tonnes de paquets qui sont en attente, certains depuis début décembre, entassés dans des containers ou dans de simples sacs. Depuis près de quinze jours, seuls les paquets classés comme urgents (colissimo, dilipacks, etc.) sont livrés. Les autres ne sont plus distribués à domicile: aux destinataires d'aller les chercher eux-mêmes dans un bureau de

poste proche de leur domicile.

Ce qui donne un nouveau sens au slogan «*Bougez avec La Poste*»! Des intérimaires ont été embauchés, pas pour aller porter les paquets, mais simplement pour rédiger les avis de passage envoyés aux usagers... De nombreux usagers attendent encore la livraison de leurs cadeaux ou de leurs fournitures de Noël. Dans certains cas, il s'agit de produits périssables, gibier, foie gras, huîtres. Il y a eu des refus.

Au bureau de poste, du fait des paquets entassés, il n'y a plus aucune place disponible dans tout le bâtiment du site de la rue Richepin. Le moindre espace sert de dépotoir, jusqu'au parking du sous-sol où trône une montagne de paquets. Certains des petits bureaux annexes sur lesquels les paquets ont été dirigés ont à leur

tour envoyé des messages de détresse car ils commençaient à sombrer. Des camions remplis de paquets, provenant des centres de tri, ont été renvoyés tels quels avec leur chargement, et ils sont fréquemment revenus, ceux-ci ne voulant pas s'encombrer!

Devant l'énormité du problème, et les réclamations qui affluaient, la direction a proposé aux postiers dans tous les services des heures supplémentaires payées 200%. On a même vu des cadres enfiler des blouses grises et mettre la main à la pâte sous le regard amusé des postiers, car leurs gestes ont eu plus pour effet de faire peur aux moineaux que de faire avancer le boulot. Un centre de tri parallèle a été créé dans le 18^e arrondissement, dans un entrepôt discret où travaillent des cadres de La Poste et des intérimaires.

Pour essayer de faire patienter les usagers et endiguer les plaintes, provenant parfois, dans cet arrondissement cossu, de gens huppés, la direction a rédigé une lettre qui est jointe à l'avis de passage du facteur... qui n'est pas passé livrer. Elle explique que «des difficultés conjoncturelles» ne lui permettent pas de distribuer le colis à domicile. Camoufler le manque d'effectifs et l'incurie dont La Poste est responsable par des difficultés dont il faut comprendre qu'elles sont indépendantes de sa volonté, c'est gonflé.

Correspondant LO



Il y a trente ans

LA FIN DE LA

14 janvier 1970 GUERRE DU BIAFRA

Il y a trente ans, le 14 janvier 1970, le Biafra capitulait à la suite d'une longue et sanglante guerre civile au sein du Nigeria. Ce pays récupérait sa région sécessionniste de l'est, mais au prix de deux ans et demi de guerre et de près de deux millions de morts, du fait des combats, des massacres et surtout de la famine à laquelle avait été réduit le Biafra.

Les images d'enfants squelettiques, que la télévision française montrait à satiété, ont suscité en France à l'époque une indignation « humanitaire », qui répondait d'abord à un calcul de nos gouvernants. Car cette guerre entre ethnies nigérianes, fruit des divisions léguées par la colonisation, cachait aussi un conflit entre impérialistes anglais et français, pour l'exploitation du pétrole nigérian.

LA SÉCESSION

Le Nigeria est un des Etats les plus vastes et les plus peuplés d'Afrique noire : 924 000 km² (un peu moins de deux fois la France) et à l'époque 56 millions d'habitants. Ses quelque 250 ethnies se répartissaient majoritairement entre les groupes Haoussa au nord, Yoruba au sud-ouest et Ibo au sud-est. Son accession pacifique à l'indépendance en 1959 était présentée comme un « modèle », même si la corruption gangrenait le nouvel Etat.

Mais l'impérialisme anglais avait en partant laissé une situation potentiellement explosive. Tout en confiant le pouvoir politique aux clans peuls du nord, il avait favorisé les Ibo. Ceux-ci, non islamisés, avaient été largement convertis et alphabétisés par les missionnaires. L'administration coloniale s'était donc appuyée sur eux. Ils représentaient dans tout le pays la quasi-totalité des fonctionnaires et des commerçants. En outre, c'est dans la région de l'est, majoritairement Ibo, que se situaient les mines de charbon et une partie des ressources pétrolières alors en pleine expansion.

C'est en 1966 que l'opposition entre les trois régions, et les trois groupes ethniques dominants, commença à devenir explosive. Une série de coups d'Etat se soldèrent par des massacres d'Ibo, en particulier dans le nord, et leur fuite en masse vers l'est.

En 1967 le général Gowon, qui dirigeait le pays, proposa un découpage administratif qui aurait privé les Ibo du plus gros des recettes pétrolières. Trois jours plus tard, le 30 mai 1967, la région est fit sécession et prit le nom de Biafra, sous

la direction de son gouverneur, le colonel Ojukwu.

LA GUERRE

Le Biafra détenait les deux tiers des ressources pétrolières du pays. Il s'empressa de faire main basse sur le dernier tiers, en envahissant la région voisine du centre-ouest. La guerre fut déclenchée par Gowon, le 6 juillet 1967, le jour même où les compagnies Shell-BP et American Overseas annoncèrent leur intention de verser directement à Ojukwu, et non à l'Etat central, les royalties provenant de l'explo-



Des soldats biafrais avec des armes rudimentaires de fabrication locale.

rent à Gowon la totalité des royalties pour 1967.

Le Biafra fut appuyé par la France (d'où vinrent agents secrets et mercenaires) et certains de ses vassaux africains, comme la Côte-d'Ivoire et le Gabon, ainsi que par le Portugal, l'Espagne, l'Afrique du Sud et Israël. Ojukwu se réclamait du « monde libre » et affichait son anticommunisme. De Gaulle se paya le luxe de reconnaître platoniquement le droit du Biafra à l'autodétermination. C'est que Elf aurait bien aimé bénéficier du pactole pétrolier nigérian.

Les divers impérialismes n'intervinrent pas directement, en feignant de voir dans cette guerre une affaire intérieure nigériane. Ils avaient peut-être tiré les leçons de leur intervention désastreuse au Congo ex-belge dans les années précédentes. Ils se contentèrent donc d'armer les deux camps et d'attendre de connaître le vainqueur pour négocier avec lui sur le pétrole.

Très vite le régime de Gowon, appuyé sur un territoire beaucoup plus vaste et peuplé, montra sa supériorité militaire. Le territoire biafrais ne fut bientôt plus qu'un réduit affamé et surpeuplé, semé de camps de réfugiés Ibo. Mais le régime était décidé à tenir jusqu'au bout et les Ibo, pris

entre les massacres de l'armée nigériane et la famine, n'avaient guère d'autre choix que de continuer à le soutenir. Il ne céda qu'au bout de 30 mois, au milieu des décombres d'une région et d'un peuple.

LES CONSÉQUENCES DU CONFLIT

Le Nigeria, y compris la région de l'ex-Biafra, se releva assez rapidement de la guerre. Le boom pétrolier, qui n'avait pas été pour rien dans le conflit, aida à la récupération économique. Le pétrole représenta vite plus de 95% des exportations et du budget de l'Etat. Les Ibo, décimés par les combats et la famine, ne semblent pas avoir été particulièrement persécutés après la paix. Gowon tint à préciser qu'il n'y avait ni vainqueurs ni vaincus. Mais l'armée avait gagné et sa dictature opprima éga-

lement toutes les régions et toutes les ethnies du Nigeria.

Le vrai vainqueur fut finalement l'impérialisme. Car si la victoire de Gowon réunifia de force le pays, elle le laissa divisé et affaibli face aux trusts pétroliers et aux Etats impérialistes. Ce sont ces trusts et ces Etats dont les gouvernements successifs du Nigeria ont représenté les intérêts, bien plus que ceux des populations locales. Quant aux oppositions ethniques, elles sont toujours présentes et constituent toujours un outil possible dont les gouvernants et les impérialistes pourraient se servir, en particulier contre l'importante classe ouvrière nigériane.

Vincent GELAS



Bien des années après la guerre du Biafra, Shell accusée (ici aux USA) de favoriser le massacre de l'ethnie Ogoni au Nigeria.

tation du pétrole.

Gowon eut le soutien de l'URSS et, après une période d'hésitation, de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, formellement neutres. Finalement, les compagnies pétrolières anglaises versè-

Kosovo

BOMBARDEMENTS MENSONGES ET VIDÉO

Pendant la guerre au Kosovo, un missile de l'OTAN avait bombardé un train transportant des civils en Serbie, tuant 14 personnes. Devant l'émoi provoqué, l'état-major de l'OTAN avait expliqué que la cible était un pont mais qu'un train s'y étant engagé à ce moment précis, les militaires chargés de guider la bombe n'avaient pas eu le temps de détourner le tir. Pour se justifier, l'OTAN avait fait diffuser dans les journaux télévisés les images vidéos prises de la tête du missile.

Or, un journal allemand vient

de révéler que les images transmises au monde entier avaient été truquées, car la vitesse de diffusion avait été multipliée par trois!

Le porte-parole de l'OTAN assure n'avoir « jamais eu l'intention de tromper » mais a prétexté un problème technique de conversion des images. Il a aussi indiqué que l'OTAN n'a jamais jugé utile de le faire savoir et qu'aujourd'hui encore, cette séquence vidéo truquée fait partie des archives historiques diffusées par l'OTAN sur la guerre en ex-Yougoslavie.

Bref, OTAN en emporte la vérité! Pas étonnant: pour justifier une sale guerre, on utilise toujours de sales moyens

Christian BERNAC



PIERRE MONATTE UNE AUTRE VOIX SYNDICALISTE

de Colette Chambelland

Ce livre retrace la vie de Pierre Monatte, qui du début du siècle jusqu'en 1925, se confond totalement avec l'histoire du syndicalisme révolutionnaire en France.

En 1898, à 17 ans, Monatte quittait le lycée, son baccalauréat en poche. Jeune révolté par la société bourgeoise, attiré par les idées contestatrices, il rejoignit le courant anarchiste dont une partie des militants formait l'aile marchante de la jeune CGT, en particulier celle qui avait été formée et sélectionnée au travers de la vaste école ouvrière de la fédération des Bourses du Travail et de son principal animateur et théoricien, Fernand Pelloutier. Ils représentaient les syndicalistes révolutionnaires, qui se retrouvè-

rent à la tête de la CGT, seule confédération syndicale jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale. Pour eux, le syndicat était par nature l'outil de l'émancipation des travailleurs, en opposition à l'action parlementaire et politique du Parti Socialiste.

Monatte fut rapidement reconnu comme un des principaux porte-parole de ce courant. Il collabora à de multiples journaux et publications: du journal des mineurs dans le Nord, au journal de tendance anarchiste, *Les Temps Nouveaux*; de l'hebdomadaire de la CGT, *La Voix du Peuple*, aux diverses tentatives de lancer un quotidien syndicaliste révolutionnaire, visant à concurrencer *L'Humanité* de Jaurès. Mais ce travail centré sur l'écrit ne mettait pas Monatte à l'abri des poursuites policières, au point

qu'il dut s'exiler en Suisse en 1908 pour éviter d'être arrêté.

En 1909 Monatte lançait un journal bi-mensuel: *La Vie Ouvrière*, qu'il présentait ainsi dans le premier numéro du 9 octobre 1909:

«*La Vie Ouvrière sera une revue d'action. [...] Nous voudrions qu'elle rendit service aux militants au cours de leur lutte, qu'elle leur fournisse des matériaux utilisables dans la bataille et dans la propagande et qu'ainsi l'action gagnât en intensité et en ampleur [...].*

Les camarades qui se sont rencontrés autour de la Vie Ouvrière – et en forment le noyau – ne partagent pas tous les mêmes opinions [...]. Mais tous, nous sommes unis sur le terrain syndicaliste révolutionnaire et nous nous proclamons nettement anti-parlementaires.

AUTOUR DE MONUMENTS AUX MORTS PACIFISTES EN FRANCE

de Danielle et Pierre Roy



La guerre que les historiens appellent la « Grande Guerre », cette boucherie impérialiste mondiale qui dura de 1914 à 1918, a frappé les esprits des contemporains par ses gigantesques hécatombes de soldats. Les offensives de Joffre en 1915, dont les Eparges, firent 600 000 morts dans les rangs de la seule armée française. La bataille de Verdun, en 1916, fit un million de morts, français et allemands. Celle de la Somme, déclenchée pour « soulager » Verdun, tua 400 000 soldats britanniques, 200 000 français, 300 000 allemands. L'offensive lancée par le général Nivelle au Chemin des Dames, en 1917, entraîna 150 000 morts, en l'espace d'à peine quinze jours.

Au lendemain de la guerre, pour commémorer ces massacres de masse, quelque 40 000 monuments aux morts furent érigés en France. Leur construction donna lieu à une véritable industrie, très profitable à certains, visant à orner la moindre commune, mais aussi les départements, les ossuaires et les champs de bataille.

La plupart de ces monuments sont patriotiques et guerriers, avec leurs coqs fièrement dressés, leurs drapeaux, leurs soldats s'élançant baïonnette au canon. Pourtant, certains reflètent à leur façon la grande révolte des populations contre la guerre et sont d'inspiration pacifiste. Quelques-uns, peut-être d'inspiration

révolutionnaire ou communiste, sont internationalistes.

L'album de Danielle et Pierre Roy, intitulé *Autour de monuments aux morts pacifistes en France* et abondamment illustré, répertorie ces monuments qui dénoncent la guerre et ses morts. A l'époque où ils furent édifés, les communes et les élus qui eurent le courage d'afficher leur horreur de la guerre, en pleine période d'ivresse chauvine reflétée par une majorité de va-t-en-guerre à la Chambre des députés, baptisée alors « Chambre bleu-horizon », méritent le respect.

Mais finalement, en nous livrant leur longue et triste liste des victimes locales, chaque monument aux morts, y compris d'inspiration nationaliste, chauvine et guerrière, n'est-il pas à sa façon une violente condamnation de la guerre impérialiste, dans laquelle les bourgeoisies lancèrent les peuples les uns contre les autres pour le meilleur profit des capitalistes?

Voilà un livre qui rappelle, à sa façon, ce qu'a été la guerre de 1914-1918 et comment elle a meurtri des générations. La guerre impérialiste, un danger toujours présent, auquel le meilleur moyen de mettre fin réside toujours dans la préparation de la révolution prolétarienne.

Vincent GELAS

Autour de monuments aux morts pacifistes en France de Danielle et Pierre Roy – éd. FNLM – Fédération nationale laïque des associations des amis des monuments pacifistes, républicains et anticléricaux, nov. 1999, 150 p., 120 F

Les principaux dirigeants de la CGT collaborèrent au début à *La Vie Ouvrière*. Mais le réseau de lecteurs, qui pour Monatte devait être aussi un réseau militant, resta limité en plafonnant à 2000 abonnés. Cela dit, peu à peu, se sélectionna une équipe, parmi laquelle Alfred Rosmer, autour de laquelle au cours de la marche à la Première Guerre mondiale, se structura la seule opposition militante de poids contre la montée du nationalisme, contre l'union sacrée et le ralliement à la défense de la patrie bourgeoise. Face à eux la majorité des « syndicalistes révolutionnaires », les dirigeants de la CGT, Jouhaux en tête, capitulèrent, rejetant leurs idées de la veille. Ils s'associèrent au gouvernement guerrier d'union nationale de la bourgeoisie française avec la même facilité que les parlementaires et dirigeants du Parti Socialiste.

Avec quelques autres, c'est sur Monatte que reposa le maintien de la fidélité aux idéaux internationalistes et révolutionnaires. La révolution russe, quand elle triompha, devint pour lui son combat, celui de la révolution

mondiale, comme pour des dizaines de milliers de militants à travers le monde.

La Vie Ouvrière devint très vite le journal autour duquel se regroupa la tendance révolutionnaire de la CGT. Monatte se rapprocha de plus en plus de l'action politique directe au sein du mouvement communiste, malgré les réticences que provoquait la présence de politiciens du PS, ralliés pour la circonstance au communisme, comme Cachin et d'autres. Monatte devint collaborateur à *L'Humanité* à partir de 1922 pour finir par adhérer au Parti Communiste en janvier 1924. Mais la stalinisation était en marche et quelques mois plus tard, il fut exclu pour s'être solidarisé avec les idées de l'Opposition de Gauche dirigée par Trotsky.

Le stalinisme triomphant ramena Monatte aux idées anarcho-syndicalistes. Mais ce courant resta dès lors marginal en face du réformisme affiché de la CGT et du PS et du stalinisme avec la CGTU et le PC. En cette époque de reniements permanents, il resta fidèle à ses engagements de jeunesse jusqu'à la fin de sa vie.

Cette biographie courte fait vivre avec intérêt les étapes de cette vie du militant ouvrier Pierre Monatte.

Paul SOREL

Pierre Monatte, une autre voix syndicaliste, de Colette Chambelland – Éditions de l'Atelier, 190 pages – 125 F

Voir

LE DERNIER HAREM de Ferran Ozpetek

Le dernier harem de la cour des sultans d'Istanbul fut celui du sultan Abdülhamit, renversé en avril 1909 à la suite de la révolution « jeune turque » par le général Ledvet Pacha. Le sultan enfui, ledit général se présenta alors au harem pour annoncer aux femmes qui s'y trouvaient que désormais, elles étaient libres... Mais que pouvait être cette « liberté » pour des femmes qui avaient été achetées parfois dix ou vingt ans auparavant sur un marché du Moyen-Orient et avaient perdu tout lien familial, toute attache dans la société autres que celles de ce palais où elles étaient livrées au bon plaisir du sultan?

Ce sont ces dernières années du harem qu'évoque le

film, en co-production turco-italo-française, du réalisateur Ferzan Ozpetek. Des dizaines de femmes sont là, enfermées, ne pouvant sortir sauf parfois pour mourir, déchirées par les querelles et les jalousies qui ne peuvent manquer de naître dans cet espace clos. Il naît pourtant un amour, interdit bien sûr, entre l'une des femmes, Safiye, et le gouverneur du harem Nadir.

Cette description d'un monde qui meurt donne un film lent, mélancolique, mais aussi émouvant. Il sait évoquer à petites touches ce que pouvait être la vie dans cette institution, barbare et médiévale, égarée en plein vingtième siècle.

André FRY

Grande-Bretagne

LA SOCIÉTÉ MALADE DE LA GRIPPE, DE L'AUSTÉRITÉ ET DE LA PAUVRETÉ

Pour qui voudrait se faire une idée de l'impact prévisible des réformes en cours en France dans la Santé publique, la situation du service de santé anglais, le NHS, où des réformes similaires ont été mises en place à partir du milieu des années 1980, en dit plus long que tous les raisonnements. Il aura suffi en effet d'une épidémie de grippe pourtant relativement modeste selon les autorités médicales, pour conduire le NHS au bord de la paralysie.

La grippe sévit en effet dans le pays depuis la dernière semaine de décembre. D'après les chiffres fournis par les hôpitaux et les médecins généralistes, plus de 200 000 cas auraient été recensés. Mais des sondages effectués par les services sociaux de grandes municipalités indiqueraient qu'un tiers des malades au moins échapperaient à ces statistiques, ce qui porterait le total à plus de 300 000.

Les médecins de l'austérité

Le fait qu'un tiers des malades atteints de la grippe n'aient pas été vus, ne serait-ce qu'une fois, par un médecin, reflète assez bien l'état du NHS, et en particulier de la médecine de famille.

L'un des aspects des réformes de la dernière décennie a été en effet la « commercialisation » de la médecine de famille. Jusqu'alors les généralistes avaient un statut de prestataires indépendants dont le NHS payait les consultations sur la base d'un forfait, sous réserve que le nombre de leurs patients réguliers dépasse un certain seuil. Chaque individu était par ailleurs inscrit auprès d'un généraliste et, en dehors des services d'urgence hospitaliers, c'était la seule façon de voir un médecin.

Les réformes des dernières années ont maintenu ce système. Mais elles ont poussé les généralistes à se regrouper en cabinets médicaux capables de fournir certaines des prestations jusque-là fournies par les hôpitaux. Les cabinets médicaux se sont multipliés, certains généralistes se spécialisant dans un domaine particulier tandis que d'autres ne se consacraient plus qu'aux aspects administratifs de la gestion de ces cabinets. De sorte que, même si sur le papier le nombre de médecins par habitant est resté le même, dans les

faits il a diminué de façon significative.

L'autre aspect de ces réformes a été de fournir à ces cabinets une sorte d'intéressement à limiter le coût total des soins et médicaments prescrits. De sorte que, par exemple, des personnes atteintes de maladies chroniques, mais entraînant des traitements coûteux ou fréquents, ont eu de plus en plus de mal à trouver un généraliste prêt à les prendre sur leur registre. Car non seulement les généralistes peuvent décourager leurs « mauvais » patients en ne les voyant que de loin en loin, mais ils peuvent aussi refuser un nouvel inscrit sans avoir de compte à rendre à personne.

C'est ainsi que le nombre de ceux ne figurant sur les registres d'aucun généraliste a augmenté brutalement au cours de la dernière décennie, en particulier parmi les personnes âgées. Et, à moins de disposer de ressources suffisantes pour consulter un médecin privé (et ils sont très chers), en cas de maladie cela signifie que le seul recours est d'aller à l'hôpital.

La rentabilisation des hôpitaux

Les services d'urgence des hôpitaux britanniques ont toujours offert des consultations de médecine générale et, sur le papier, ils continuent à le faire. Mais là aussi, les réformes de ces dernières années et en particulier les pressions exercées pour transformer chaque hôpital en « unité de production commercialement rentable », ont réduit ces prestations considérées comme étant « à faible valeur ajoutée » dans la comptabilité officielle du « marché de la Santé » institué par Thatcher.

De sorte que ces consultations, comme nombre de prestations que tous les hôpitaux offraient jadis, sont aujourd'hui



Dans un centre médical pour personne âgées, à Londres.

rationnées au maximum. Et face à l'afflux des malades dû à l'épidémie de grippe, les consultations d'urgence ont rapidement été engorgées, et souvent contraintes à fermer leurs portes purement et simplement. Et cela d'autant plus que, autre conséquence des réformes, nombre de petits hôpitaux de province n'ont même plus de médecin : ce sont les généralistes du coin qui, à tour de rôle, viennent assurer les consultations.

Plus grave encore est l'incapacité des services d'urgence à prendre en charge les malades pour qui la grippe constitue une menace sérieuse. Depuis le début janvier, la presse a fait connaître plusieurs cas de patients atteints de maladies cardiaques qui avaient succombé à la grippe faute d'avoir pu trouver un lit et des soins appropriés dans les services d'urgences. Et ce qui rend ces cas encore plus révoltants, c'est l'attitude des directions hospitalières qui, plutôt que d'ouvrir de nouveaux lits quitte à enfreindre leurs sacro-saints objectifs financiers, se sont bornées à se renvoyer les malades les unes aux autres, comme de vulgaires ballons.

C'est qu'aujourd'hui, les lits hospitaliers et en particulier ceux des urgences doivent être « rentables ». Il y a vingt ans encore, la norme aux urgences était d'avoir 25 % de lits disponibles en réserve. Aujourd'hui, cette réserve est descendue à 5 % et il suffit de très peu de choses — bien moins qu'une épidémie de grippe — pour qu'il n'y ait plus aucune réserve.

Un problème social

Il y aurait donc au moins 100 000 grippés sans aucun suivi médical. C'est une estimation qui vaut ce qu'elle vaut. Or, les chiffres officiels concernant les victimes de la dernière épidémie de grippe, celle de l'hiver 1989-90, viennent justement d'être rendus publics : elle avait fait 26 000 morts. Alors, même si l'épidémie actuelle est moins importante, pour l'instant en tout cas, il faut quand même s'attendre à ce que les victimes se comptent par milliers.

D'autant qu'en 1989, le NHS souffrait déjà de l'austérité mais pas encore des réformes introduites depuis. Mais surtout, les facteurs sociaux qui, en plus de l'austérité hospitalière, étaient derrière les 26 000 morts de 1989, se sont aggravés depuis. Une bonne partie des victimes d'alors étaient des personnes âgées atteintes de maladies cardiaques ou pulmonaires chroniques pour qui la grippe fut fatale faute d'un suivi médical. Pour la plupart elles appartenaient aux couches les plus pauvres de la population. Non seulement elles faisaient partie de ceux pour qui l'accès à la Santé était le plus difficile mais en plus, bien souvent, elles n'avaient pas même les moyens de se chauffer régulièrement, faute d'argent.

Or, depuis 1989, la fraction de la population qui se

trouve dans cette situation a augmenté de façon significative. Avec la privatisation de l'électricité, les factures ont augmenté rapidement pendant que le pouvoir d'achat des retraités d'Etat dont vivent la majorité des personnes âgées est descendu en flèche.

Et pendant que les « libre-services médicaux », ces centres médicaux privés où l'on peut avoir une consultation sans attente ni rendez-vous mais à prix d'or, se multiplient dans les gares et quartiers d'affaires londoniens, les hôpitaux ferment et les médecins disparaissent dans les déserts industriels de la crise, laissant les retraités sans couverture médicale aucune.

Avant d'arriver au pouvoir, les Travailleurs avaient pris pour cheval de bataille le retour du NHS aux « grands principes » qui avaient présidé à sa mise en place en 1945 — celui de l'accès égal pour tous. S'il est vrai que ce grand principe n'était jamais passé vraiment dans la réalité, les années Thatcher lui avaient tourné le dos ostensiblement. Mais sitôt au pouvoir, Blair a repris à son compte les réformes de Thatcher, en les poussant encore plus loin, tout en présidant à une politique qui appauvrit encore plus la fraction la plus pauvre de la population. Et bien plus que la « calamité naturelle » de la grippe, c'est cette politique que la population pauvre est en train de payer.

François ROULEAU